



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

commune de **VILLENEUVE-SUR-VERE**



CARTE COMMUNALE

Révision n°1

approuvé après enquête
publique et par délibération
du Conseil Municipal
en date du **21 SEP. 2011**
Villeneuve-sur-Verre le
Le Maire



approuvé par
arrêté préfectoral
en date du **13 OCT. 2011**
Albi le :
La Préfète

Pour la préfète
et par délégation
la secrétaire générale,

Béatrice STEFFAN

1 - rapport de présentation

SOMMAIRE

Situation générale P. 3

PARTIE I : Etat initial du site et de l'environnement

Milieu physique P. 5

Faune, Flore, Milieux naturels P. 27

Qualité des milieux, nuisances et pollutions..... P. 37

Organisation et analyse urbaine P. 40

Equipements et services P. 42

La trame viaire..... P. 43

PARTIE II : Bilan socio-économique

La démographie P. 46

Les activités économiques P. 49

Le parc logement P. 57

PARTIE III : Objectifs de développement et principes retenus

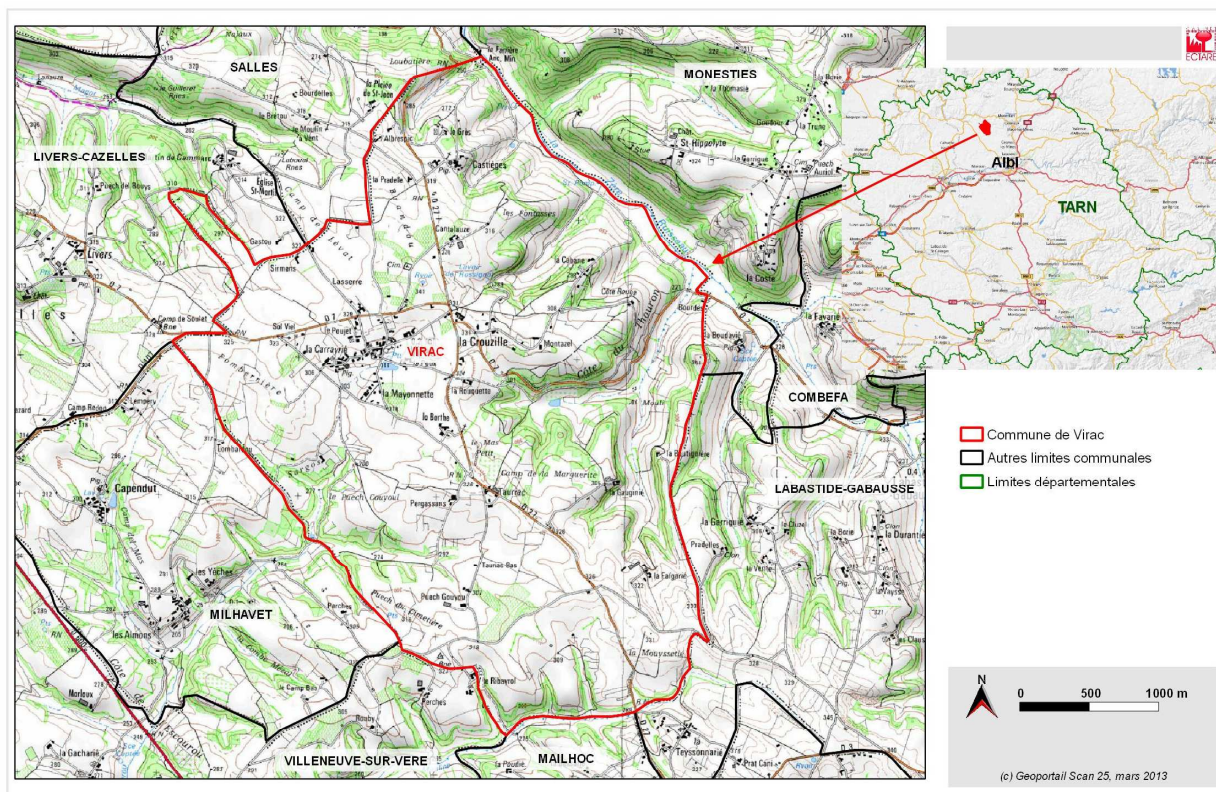
Objectifs de développement..... P.60

Consommation espaces N, A, F P. 61

Principes retenus P.62

PARTIE IV : Incidences de la Carte Communale P.65

SITUATION GENERALE



Carte 1 : situation de la commune de Virac

Commune rurale du plateau de Cordes, Virac est située au Nord-Ouest du département du Tarn, entre les villes de Cordes sur Ciel et Carmaux. Elle se situe à 30 min d'Albi et 1 h 15 de Toulouse.

La superficie de Virac est de 1144 hectares avec une altitude minimum de 200 mètres et un maximum de 340 mètres.

Virac est rattachée à la **Communauté de communes du Ségala – Carmausin** qui fait partie du Pays de l'Albigeois et des Bastides. Elle est incluse dans le périmètre du **SCoT du Carmausin, Ségala, Causses et Cordais** en cours de démarrage

PARTIE I :
ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEU PHYSIQUE

A. GEOLOGIE ET TOPOGRAPHIE

Sources : carte (1/50000^{ème}) et notice géologiques d'Albi (n°932), site de la Chambre Régionale de l'Agriculture de Midi-Pyrénées, site géoportail

1 - Géologie

Les formations affleurantes sur le territoire de la commune sont essentiellement des formations tertiaires.

Globalement le territoire communal est marqué par la vallée de la Zère, au nord, une ligne de crête d'orientation nord-ouest/sud-est en son centre et des Puechs.

Le réseau hydrographique présente les caractères banals des modes d'érosion et de modelage fluviaux typiques des régions où le rôle de la tectonique n'est pas absent du tracé de ces divers cours d'eau, et est parfois important dans le détail de leur parcours.

De manière générale, les bancs de calcaires au milieu des divers faciès molassiques jouent le rôle de roches dures et leur résistance plus grande a donné au pays ses reliefs tabulaires. Cependant les molasses interstratifiées entre les calcaires occupent une place considérable. Ces molasses puissantes font que les reliefs structuraux disparaissent ici par des transitions souvent insensibles, donnant finalement des formes molles faites de croupes douces et de vallonnements.

Les formations qui affleurent en fonds de reliefs sont les suivantes :

Dans la vallée de la Zère :

Fz3 – Alluvions actuelles et modernes des rivières secondaires. Dépôts alluvionnaires.

Ces alluvions sont composées de plusieurs niveaux qui s'imbriquent sur les bords des vallons avec les colluvions provenant de leurs flancs.

Dans les vallées secondaires :

RC-Fy– Colluvions anciennes et modernes des topographies post-mindeliennes. Dépôts de pente et résiduels.

Le territoire communal est disséqué par de très nombreuses petites vallées et thalwegs, encombrés, en leur fond, d'une plus ou moins épaisse couche de divers produits de solifluxion, des éboulis divers.

Au niveau des reliefs, les formations affleurantes se succèdent le long des versants. Du bas des versants jusqu'aux points hauts, les formations affleurent selon l'empilement suivant :

Sur le bas des versants, essentiellement le long de la vallée de la Zère

E7-g2a – Argiles à graviers de l'albigeois et du Carmausin. Faciès à dominante conglomératique (matériaux essentiellement mis en place par des écoulements de nappe).

Cette formation est un ensemble de faciès détritiques plus ou moins mal consolidés, fait d'argiles rouges où sont noyés des éléments élastiques de granulométrie variable. Cette formation est faite de dépôts continentaux fluviaux à palustres mais aussi d'altérites de socle. Les éléments sont

fréquemment des graviers ou des galets de quartz filonien plus ou moins bien roulés, emballés dans une matrice argileuse et silteuse rouge. Ces argiles peuvent contenir des débris de cuirasse ou d'encroûtements ferrugineux.

Intercalés au sein de cette formation, affleurant essentiellement sur les versants au nord de la commune, le long de la Vallée de la Zère

G2a2-b1 – Molasses de Ste Croix de Labastide de Levis. Faciès à dominante détritique (matériaux essentiellement de type fluviatile), faciès à dominante palustre et lacustre, faciès à dominante conglomératique (...).

A la suite de phases de sédimentation plus carbonatées les formations calcaires ont été accompagnées par l'apparition de bancs plus ou moins minces de calcaires palustres et lacustres. Ici les niveaux calcaires s'imbriquent avec des faciès qui, progressivement, deviennent plus argileux et détritiques, de type « molassique ».

G2b3-4 - Argiles molassiques. Faciès à dominante détritique (matériaux essentiellement de type fluviatile), faciès à dominante palustre et lacustre.

Ce sont des formations plus argileuses où, par places, se multiplient des encroûtements carbonates et les apparitions de vrais niveaux de calcaires.

G2b2-F1 – Molasse inférieure de Fayssac, marnes d'Itzac-Delazens (biozone d'heimersheim) - Faciès à dominante détritique (matériaux essentiellement de type fluviatile). Zone d'affleurement peu épaisse.

Ce sont des argiles calcaires et des calcaires très argileux, parfois silteux. Ces faciès marneux contiennent de puissantes lentilles de grès à stratifications obliques et entrecroisées.

G2b2 – Calcaires de Cordes et faciès molassiques qui les accompagnent. Faciès à dominante détritique (matériaux essentiellement de type fluviatile), faciès à dominante palustre et lacustre, faciès à dominante conglomératique (...)

Le régime de sédimentation palustre a ici permis l'apparition de nouveaux bancs de calcaires plus ou moins fossilifères qui, parfois, se dédoublent, entrelardés alors par des faciès argileux où sont intercalées quelques lentilles complémentaires de calcaires de faible puissance.

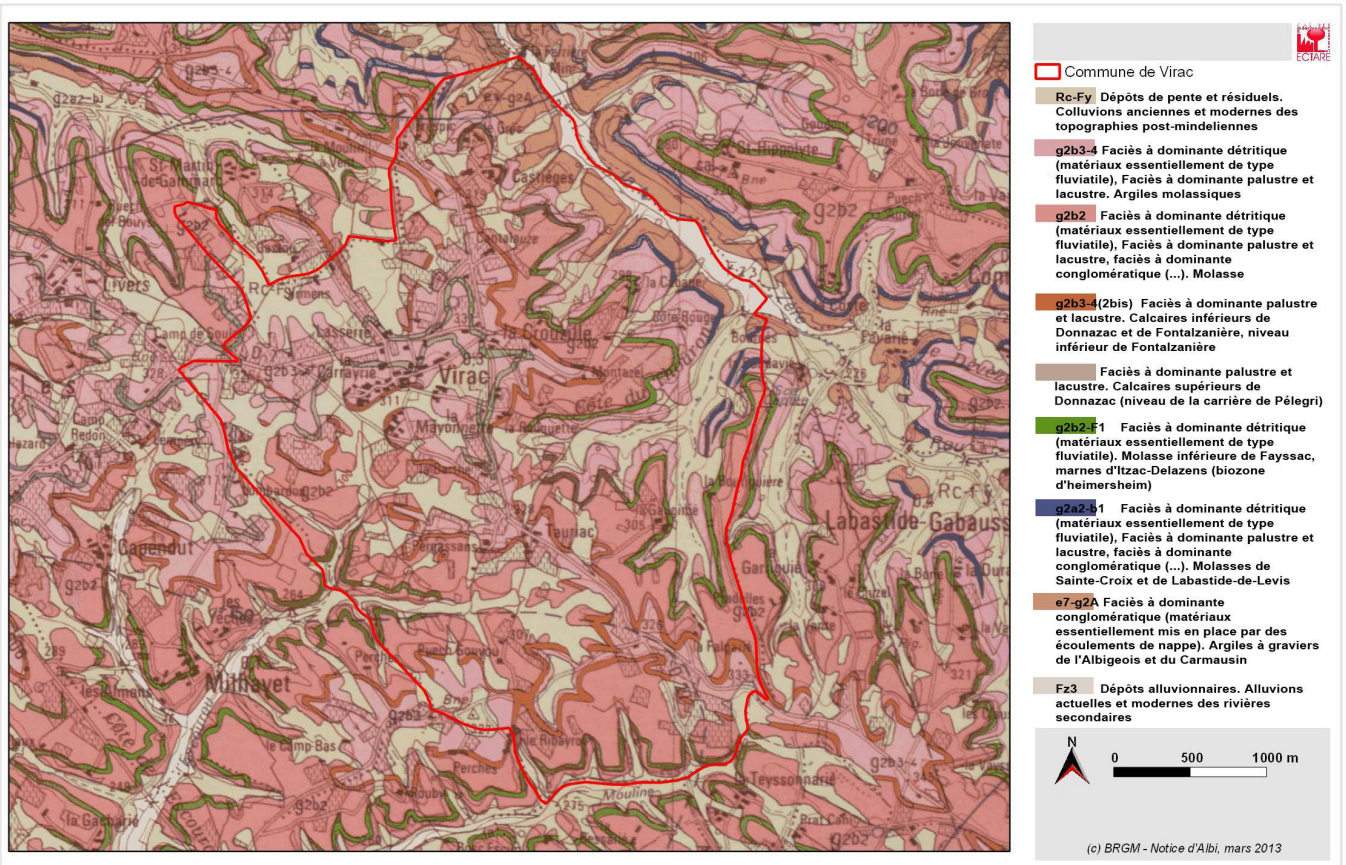
G2b3-4 (2bis) - Calcaires inférieurs de Donnazac et de Fontalzanière, niveau inférieur de Fontalzanière. Faciès à dominante palustre et lacustre.

Ces faciès, riches en apports détritiques, sont des formations argileuses avec localement des encroûtements carbonates et des apparitions de vrais niveaux de calcaires.

Intercalés au niveau de la ligne de crête, les calcaires supérieurs de Donnazac (niveau de la carrière de Pélegri) affleurent. C'est un faciès à dominante palustre et lacustre.

Cette formation s'insère dans des faciès palustres argilo-carbonatés qui reposent sur des séries argilo-gréseuses où se mêlent les venues conglomératiques et des venues détritiques.

Carte 2 : contexte géologique de la commune



2 – Pédologie et utilisation des sols

La commune de Virac est presque en totalité concernée par des sols caractéristiques des plateaux sur calcaires tendres. Sa frange nord, marquée par le cours de la Zère, présente des sols de coteaux et plateaux à argile à graviers.

2.1 – Plateau sur calcaires tendres

La commune est essentiellement sur des plateaux sur calcaires tendres, friables, plus ou moins épais, avec souvent des intercalations de petits bancs marneux. Ces plateaux sont faiblement à moyennement ondulés et l'on y trouve en association des rendzines (sols caillouteux superficiels) et des sols bruns calcaires (argilo-calcaires).

La morphologie et l'altitude des plateaux varient selon les régions.

Sur les plateaux calcaires, les rendzines blanches dominent avec la présence de quelques rendzines noires plus profondes. La rendzine blanche est le sol dominant des plateaux sur calcaire tendre du tertiaire. Elle apparaît aussi sur les pentes lorsque les bancs calcaires affleurent.

Ces sols sont toujours bien structurés, peu compacts, faciles à travailler suite à la très bonne structure et à l'importance de la charge caillouteuse. Ils sont naturellement bien drainés. Par contre, ils souffrent facilement de la sécheresse.

Lorsque l'érosion est moins marquée (pentes faibles à moyennes, bas de pente, glacis, cuvettes fermées ...), les sols sont plus profonds avec présence de sols bruns calcaires et plus rarement de sols bruns calcaïques.

Ce sont en général des sols de pente, plus ou moins profond en fonction de l'érosion, provenant de l'altération des roches calcaires et parfois localement marneuses. La terre est argileuse, parfois difficile à travailler. Lorsque la texture est limoneuse ou lorsque la charge caillouteuse est importante, ces sols s'émiettent et se travaillent plus facilement. La structure naturelle de ces sols est fine, stable, très favorable pour l'implantation des cultures. Ce sont des sols naturellement très bien drainés, un peu hydromorphes dans certains points bas.

Dans certains bas-fonds, glacis ou dans des cuvettes, des sols bruns lessivés sont observés avec présence de traces d'hydromorphie. Des sols bruns calciques rouges lithochromes sont aussi présents mais la couleur rouge est héritée de la roche mère.

Lorsque la roche calcaire présente un faciès plus marneux (calcaire argileux, présence de petits bancs marneux), les sols deviennent plus argileux.

2.2 – Coteaux et plateaux à argiles à graviers

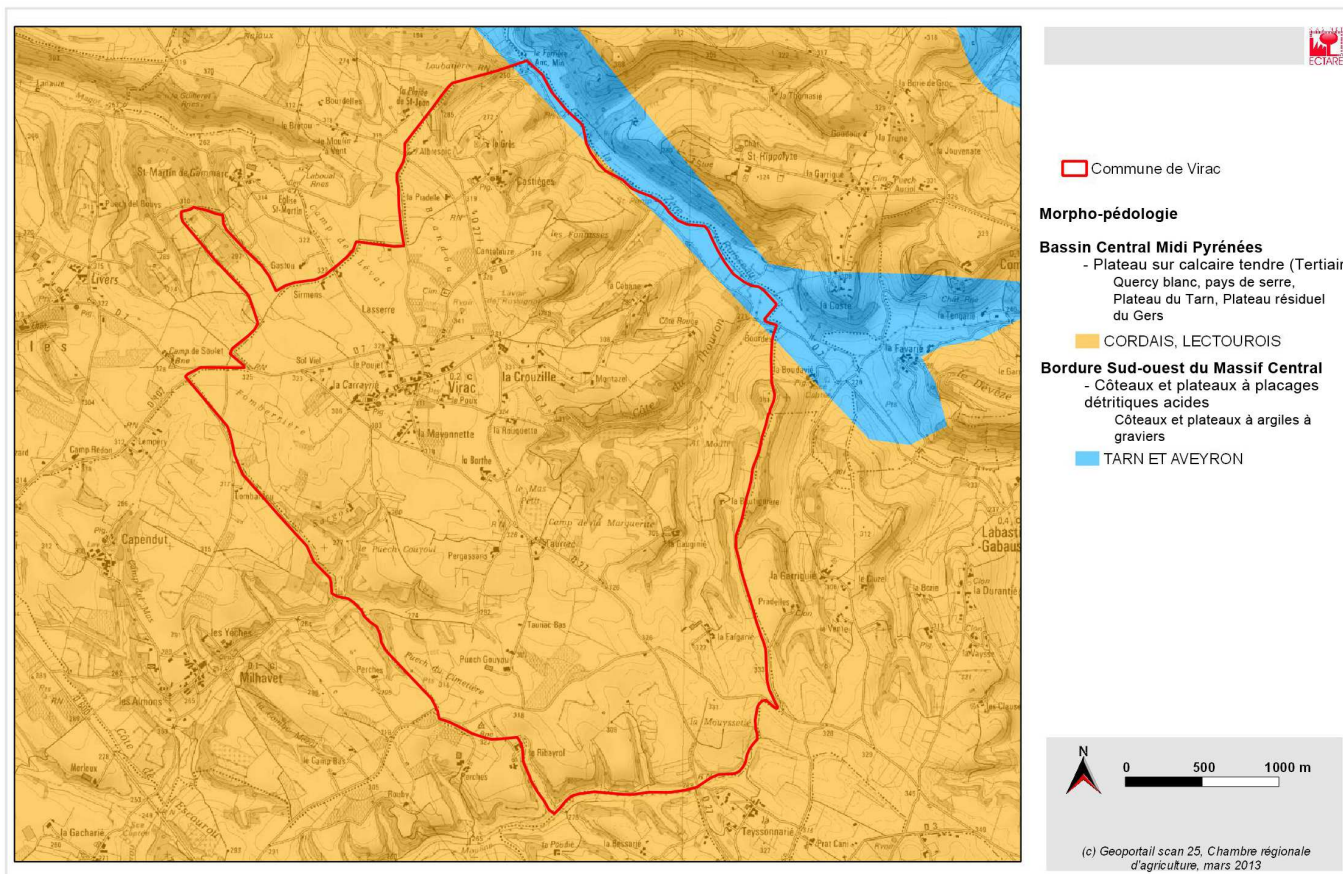
Ces sols sont composés d'argiles à graviers qui se sont déposées au cours du Tertiaire. Ces dépôts argilo-graveleux sont acides et ont donné naissance à des sols lessivés moyennement hydromorphes.

Globalement, les sols sont lessivés (luvisols) ou bruns lessivés (néoluvisols), acides, hydromorphes à moyenne profondeur le plus souvent.

Plus particulièrement ici, le cours d'eau a déposé des alluvions donnant des sols limono-sablo-argileux, acides et hydromorphes souvent moyennement profonds (50 cm).

Les argiles à graviers sont des dépôts continentaux anciens et acides qui ont subi un lessivage des argiles granulométriques et minéralogiques. Dans la fraction granulométrique inférieure à 2 microns, il reste beaucoup de quartz fin qui n'a pas de propriété colloïdale. Suite à l'érosion, les sols lessivés sont plus ou moins tronqués.

Carte 3 : morpho-pédologie de la commune



2 – Topographie

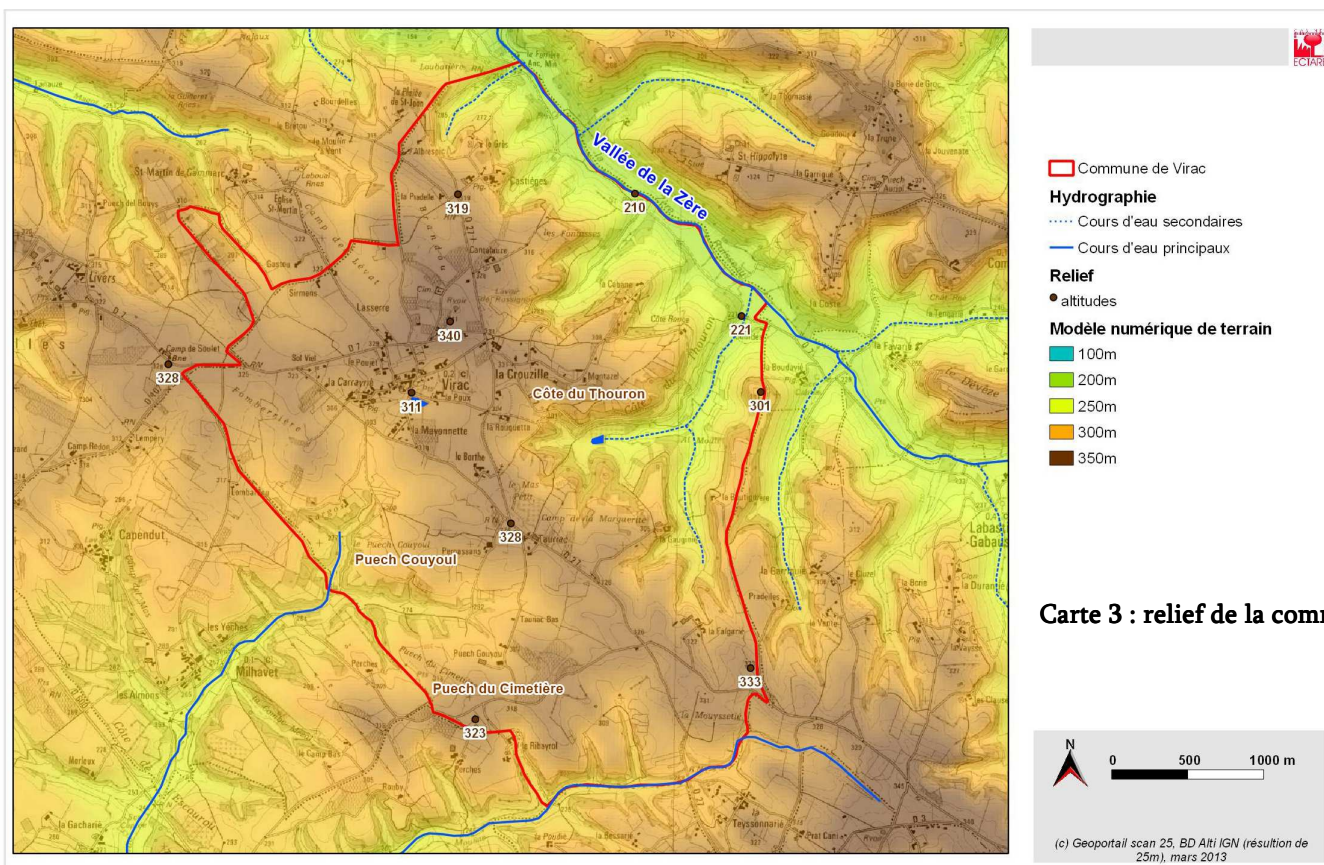
La commune se développe autour d'un axe de relief d'orientation globale sud-est/nord-ouest, parallèle à la vallée de la Zère qui marque la frontière nord-est de la commune. Dans la vallée, les points les plus bas se trouvent entre 200 (à l'ouest) et 220 m NGF (à l'est) au niveau du cours d'eau de la Zère.

La partie centrale de la commune est marquée par une zone de plateau ondulé qui s'étage entre 310 et 340 m NGF. Le village de Virac se trouve à environ 311 m NGF. Le point culminant du territoire se trouve juste au nord du village.

La transition entre la vallée de la Zère et les coteaux du village est très marquée, avec des pentes relativement fortes (autour de 30%) et un dessin disséqué. La rudesse des pentes se traduit dans certaines toponymies (Côte du Thouron, Côte Rouge). Comme c'est le cas au niveau du village, et 100 m NGF en pied de coteau, dans la partie centrale du territoire.

La frange sud-ouest du territoire communale est plus homogène, avec des altitudes qui se situent autour de 300 m NGF. Ce secteur est néanmoins marqué par des variations d'altitude, avec d'une part quelques puechs qui s'installent aux environs de 320 m NGF et d'autre part des vallons qui s'implantent à des altitudes proches de 270 m NGF.

La commune est une zone de plateau marquée par des puechs et des vallées qui engendrent des formes ondulées. La partie nord-est est cependant marquée par la vallée de la Zère, et par une transition dans le relief assez nette engendrant une zone de coteaux aux pentes raides pour aboutir à la vallée.



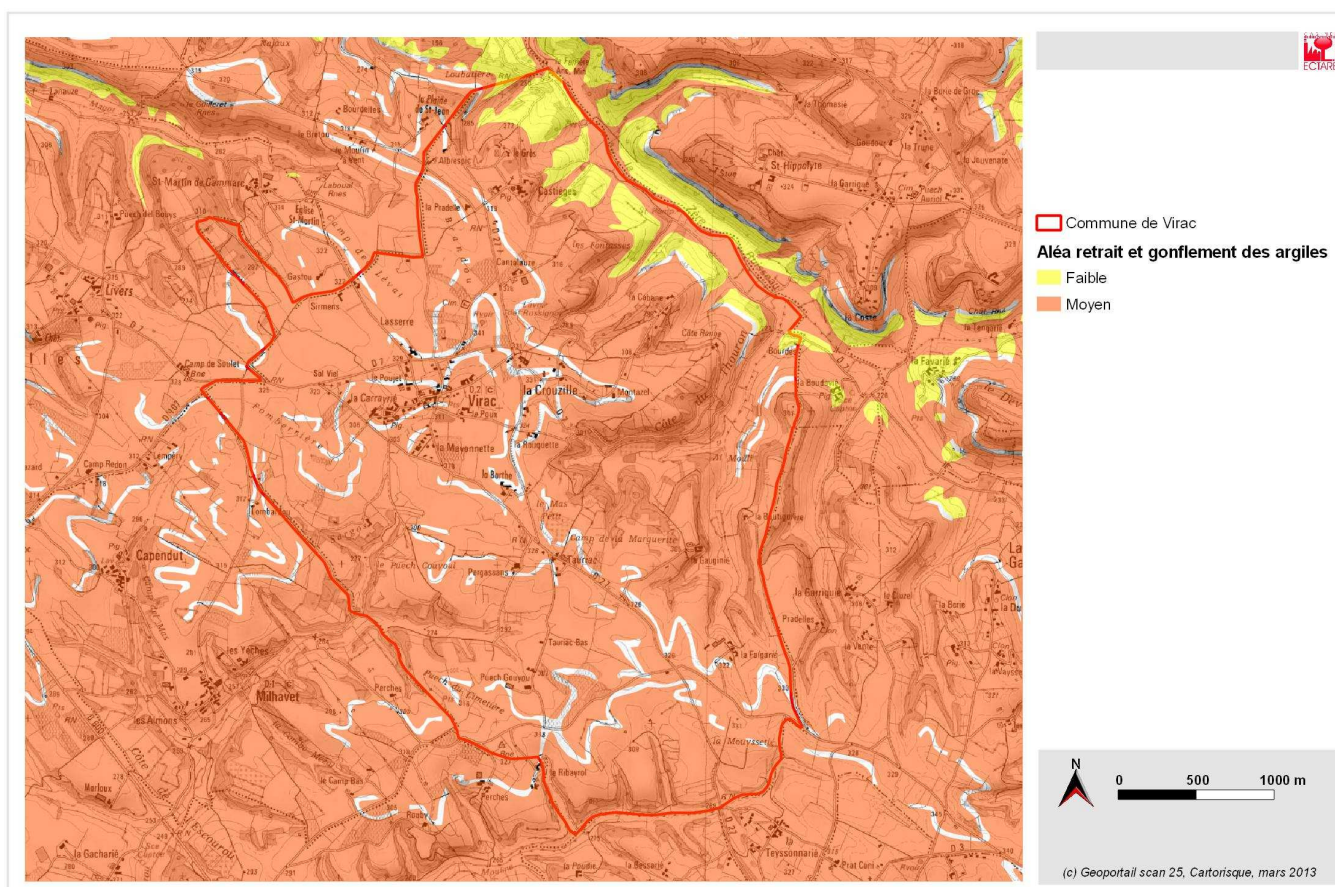
B. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Sources : site prim-net, site info-terre du BRGM, cartorisque

1 – Risques naturels

Trois risques naturels sont identifiés sur le territoire communal : mouvement de terrain, Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent), séisme

Le risque mouvement de terrain est lié à l'aléa gonflement et retrait des argiles et au tassement différentiel des sols. Cet aléa est lié aux variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux qui produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) du sol. La quasi-totalité du territoire est en zone d'aléa moyen, excepté certains lambeaux de terres le long des versants, qui correspondent à des couches calcaires, à des sols durs, et qui ne sont pas concernés. Une partie des flancs de la vallée de la Zère sont moins concernés, avec un risque d'aléa faible. La problématique majeure des mouvements de terrain concerne essentiellement les aménagements humains qui y sont très sensibles et parce que les dommages aux biens peuvent être considérables et souvent irréversibles. La prévention des risques se fait par une maîtrise de l'urbanisation adaptée, des constructions adaptées et l'information et la surveillance.



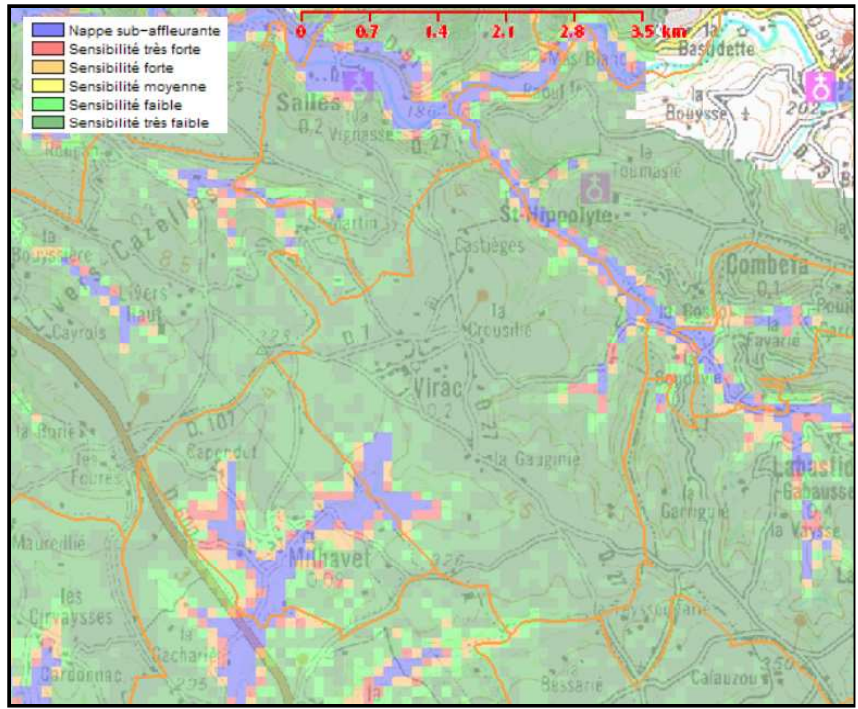
Carte 4 : risques mouvement de terrain

Le risque phénomène lié à l'atmosphère - tempête et grains (vent) est identifié sur la commune. Bien que le risque tempête intéresse plus spécialement le quart nord-ouest du territoire métropolitain et la façade atlantique dans sa totalité, les tempêtes survenues en décembre 1999 et en janvier 2010 ont souligné qu'aucune partie du territoire n'est à l'abri du phénomène.

Du fait de la pluralité de leurs effets (vents, pluies...) et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement. L'identification de ce risque n'impose aucune contrainte particulière vis à vis du projet de Carte communale.

Dans la nomenclature des zones de sismicité (décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français), la commune de Virac se trouve en zone de sismicité 1, très faible. Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite "à risque normal" situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5 (décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique). Aucune règle de protection particulière n'est à appliquer dans le cadre d'éventuels projets.

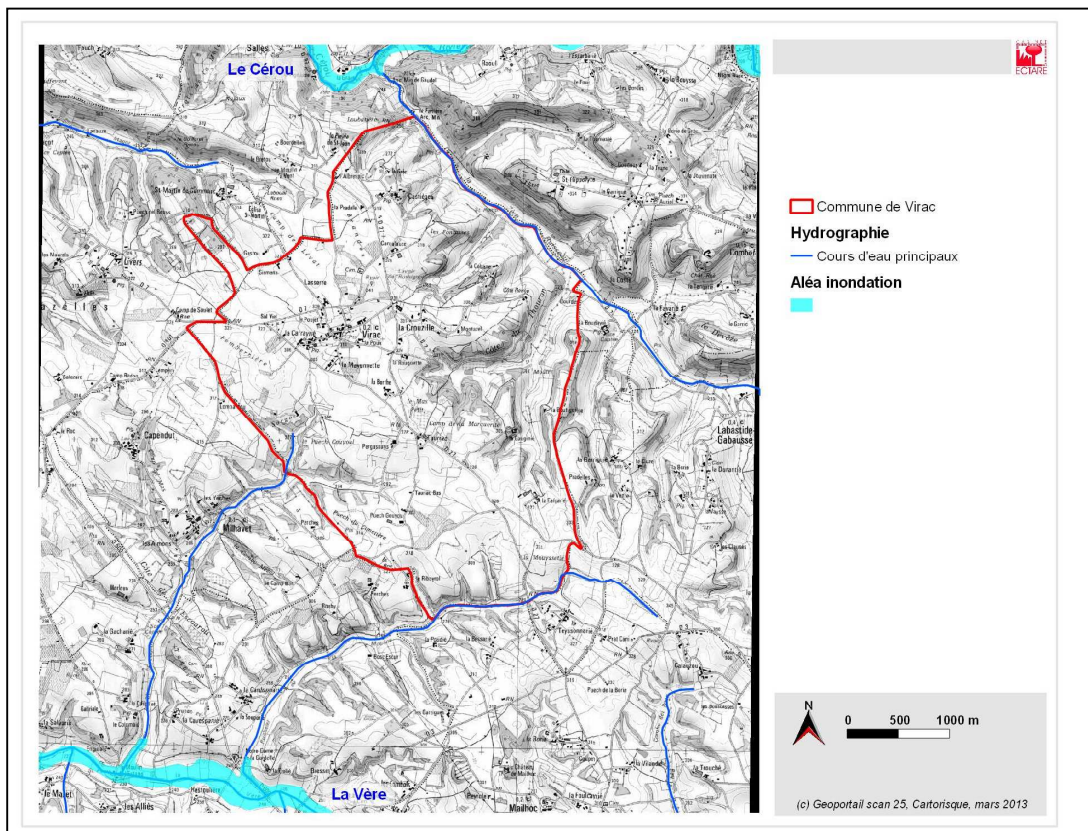
Par ailleurs, le phénomène de remontées de nappe a été cartographié sur le territoire.



Carte 5 : phénomène de remontée de nappe

On constate que la majeure partie du territoire, englobant les zones de relief, n'est pas particulièrement concernée par ce phénomène. Cependant, les fonds de vallées des ruisseaux principaux sont sujet à des nappes sub-affleurante ou, sur leur francs, à des sensibilités fortes à très fortes. Ces secteurs restent néanmoins peu étendus sur le territoire : vallée de la Zère, fond du vallon de la Côte du Thouron, fond des vallons constituant la tête de bassin versant du ruisseau de l'Escourou.

On notera enfin que le risque inondation ne concerne pas le territoire de Virac. L'aléa inondation concerne le Cérou et la Vère, hors territoire.



(c) Geoportail scan 25, Cartorisque, mars 2013

Carte 6 : zones inondables proches du territoire communal

2 – Risque technologique

Le risque technologique Transport de Matière Dangereuse est identifié pour la commune.

3 - Prise en compte des risques naturels sur la commune

En termes d'information préventive, un dossier de transmission des informations au maire (TIM) a été notifié ou transmis par le Préfet le 20/01/2010.

La commune de Virac est concernée par trois plans :

- le PPR inondation lié au bassin de risque du Cérou, prescrit le 03/03/2011, non enquêté et non approuvé ;
- le PPR inondation par une crue torrentielle ou la montée rapide de cours d'eau lié au bassin de risque de la Vère prescrit le 03/03/2011, non enquêté et non approuvé ;
- le PPR mouvement de terrain – tassements différentiels qui s'applique à l'échelle du département, approuvé le 13/01/2010.

Le règlement du PPR Mouvement de terrain détermine les mesures de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Le règlement ne s'applique pas aux bâtiments à usage agricole et aux annexes d'habitation non accolées.

Le département, et par voie de conséquence la commune, est concerné par un seul zonage, incluant les secteurs faiblement à moyennement exposés à l'aléa retrait-gonflement des argiles.

En application de l'article L. 562-1 du Code de l'Environnement, le règlement définit :

- les conditions de réalisation, d'utilisation et d'exploitation des projets d'aménagement ou de construction ;
- les mesures relatives aux biens et activités existants en vue de leur adaptation au risque ;
- les mesures plus générales de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités.

Les différentes catastrophes naturelles recensées sur la commune sont présentées ci-après (mise à jour au 19/09/2011). Elles permettent de qualifier et de quantifier les risques identifiés sur le territoire :

Type de catastrophe	Période	Arrêté du
Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	18/11/1982
Inondations et coulées de boue	Du 27/07/1996 au 27/07/1996	20/12/1996

Il n'y a pas de risque très fréquent sur le territoire.

Trois risques concernent la commune et un PPR est applicable sur le territoire ; la présence de sols argileux engendre un risque de mouvement de terrain.

C. HYDROLOGIE ET QUALITE DES EAUX

Sources : carte (1/50000^{ème}) et notice géologiques d'Albi (n°932), carte IGN 25000^{ème}, site et données de l'Agence de l'eau du bassin Adour Garonne

1 - Eaux souterraines

1.1 - Généralités

Les ressources des aquifères sont conditionnées par les facteurs principaux suivants : la pluie efficace (quantité d'eau de pluie qui ruisselle et s'infiltré dans le sol), les conditions d'alimentation aux limites de l'aquifère (relations avec les rivières, avec d'autres aquifères), la porosité et la perméabilité, la fracturation des calcaires, la solubilité des roches carbonatées (karstification), la structure des corps sédimentaires, l'évolution géomorphologique des aires d'affleurement.

Selon les formations rencontrées sur le territoire communal, les ressources varient mais elles restent néanmoins faibles.

Globalement, à la base des formations continentales tertiaires, latéralement à ces assises, existent des terrains de faciès variable :

- les conglomérats à éléments calcaires ne sont pratiquement pas aquifères ;
- les argiles à graviers ne peuvent pas être considérées comme aquifère, tout au plus permettent-elles l'alimentation très ponctuelle d'une habitation. Cette formation s'étend sous la molasse.

Les formations molassiques sont, dans leur ensemble, imperméables. Toutefois, des lentilles détritiques sableuses ou sablo-graveleuses peuvent être rencontrées dans la molasse. Ces faciès peuvent constituer de petits niveaux aquifères parfois exploitables.

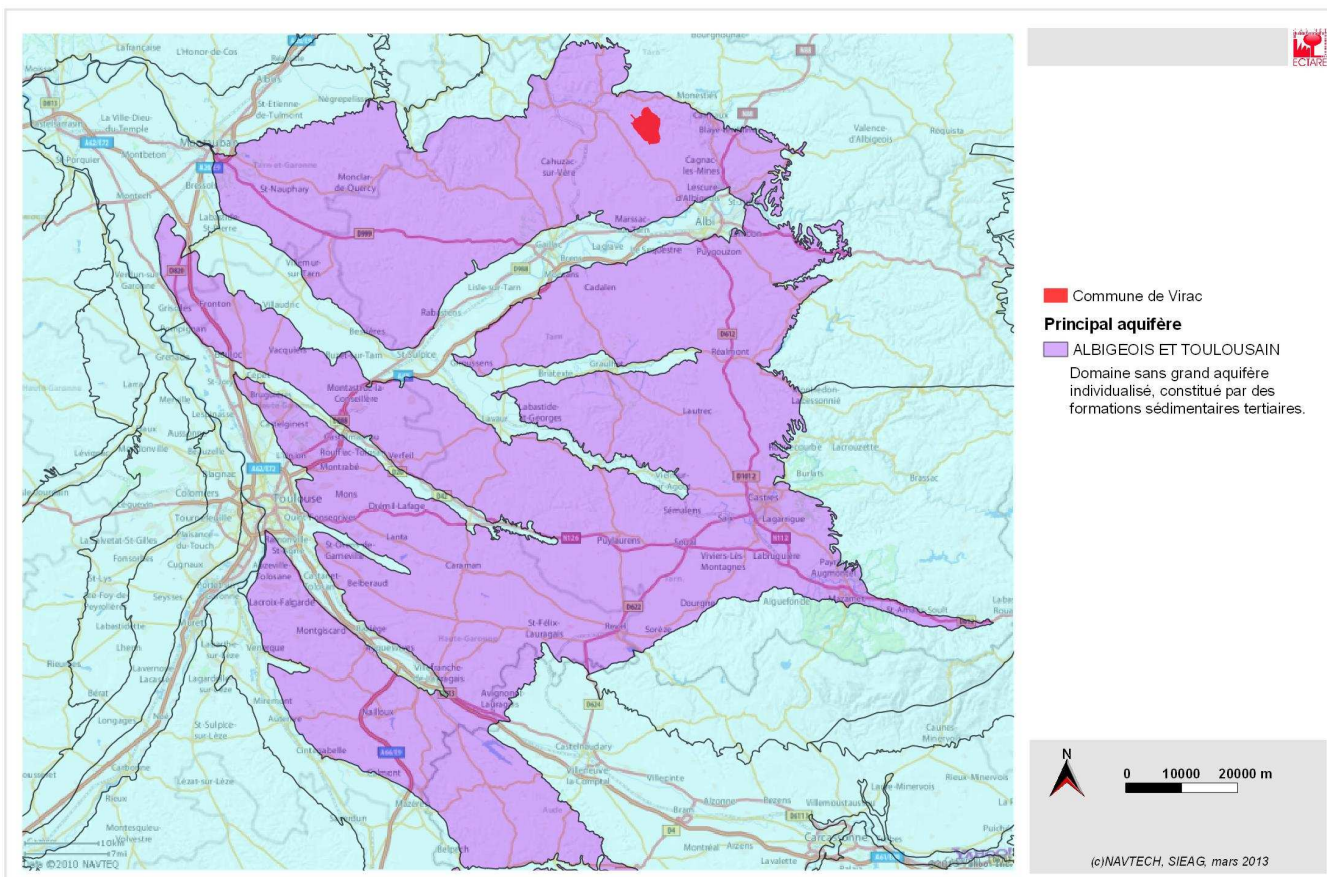
Les calcaires lacustres tendres, peu fissurés, qui s'intercalent à différents niveaux dans les terrains argileux, ont une trop faible extension pour permettre la formation d'aquifères karstiques aux ressources abondantes. Les sources issues de ces calcaires sont peu nombreuses et elles sont de faible débit et souvent temporaires.

1.2 - Les terrains de la commune

Un aquifère est identifié dans le cadre de la Base de Données sur le Référentiel Hydrogéologique Français (BDRH, cartographie nationale des entités hydrogéologiques françaises à laquelle est associé un ensemble d'informations thématiques).

L'aquifère 561 « Albigeois et Toulousain ». Il s'agit d'un domaine sans aquifère libre, à aquifère captif bi- ou multicouche comportant des couches semi-perméables capacitatives ("magasin(s)" captif(s) à réserve mobilisable appréciable) et sans échange significatifs avec la surface. La partie supérieure de la couverture peut être constituée par des formations "imperméables" ou semi-perméables non connectées au multicouche.

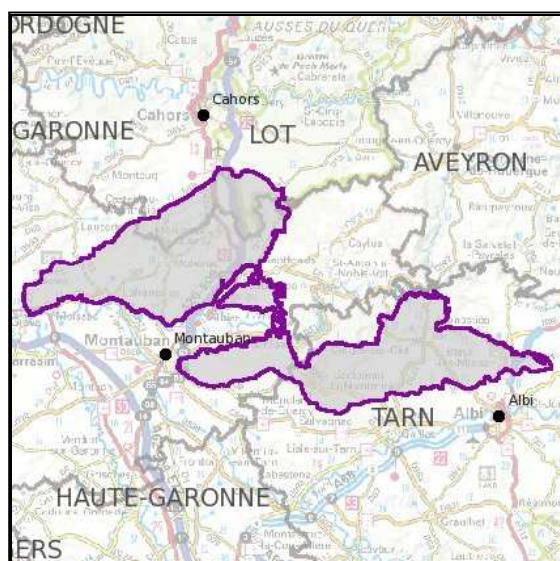
Carte 7 : implantation de la commune au regard de l'aquifère Albigeois et Toulousain



Trois masses d'eau souterraines¹ intéressent le territoire communal :

FRFG090 - Molasses du bassin de l'Aveyron : c'est un système imperméable localement aquifère, majoritairement libre qui a une superficie de 1416 Km². Son état chimique est mauvais à cause des pesticides.

Son état quantitatif n'est pas connu. Les pressions restent modérées :



Pression qualitative		Pression	
Occupation agricole des sols (répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) :		Moyenne	
Elevage :		Faible	
Non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) :		Moyenne	
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :		Faible	
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :		Faible	
Pression quantitative		Pression	Evolution
Prélèvement agricole :		Faible	→
Prélèvement industriel :		Faible	→
Prélèvement eau potable :		Moyenne	→
Recharge artificielle (par modification directe ou indirecte de la recharge) :		Absente	
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :		Absente	
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :		Absente	

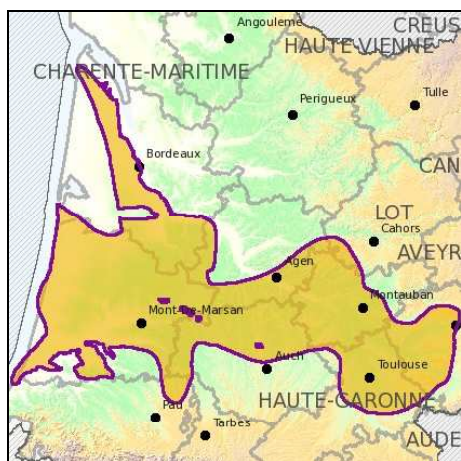
¹ Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

FRFG082 - sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG : cette masse d'eau à dominante sédimentaire non alluviale s'étend sur 25888 km² et est majoritairement captive. Son état (2000 – 2008) quantitatif est évalué comme mauvais (le test balance « recharge / prélèvements » a été médiocre) et son état chimique est bon. Les pressions, assez faibles sur cette masse d'eau, sont les suivantes :



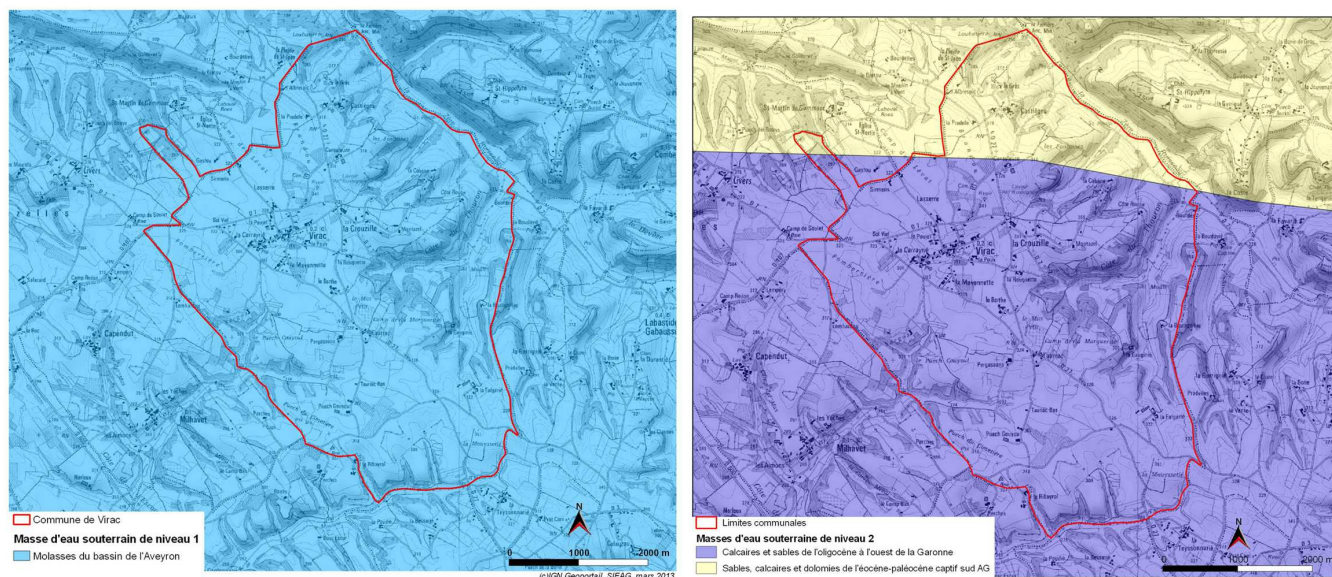
Pression qualitative		Pression
Occupation agricole des sols (répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) :		Faible
Elevage :		Faible
Non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) :		Faible
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :		Faible
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :		Absente
Pression quantitative		Pression Evolution
Prélèvement agricole :		Faible →
Prélèvement industriel :		Faible →
Prélèvement eau potable :		Moyenne ↗
Recharge artificielle (par modification directe ou indirecte de la recharge) :		Absente
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :		Faible
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :		Absente

FRFG083 - Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne : cette masse d'eau à dominante sédimentaire non alluviale s'étend sur 23493 km² et est majoritairement captive. Son état (repris de 2004) quantitatif est évalué comme bon tout comme son état chimique. Les pressions sur cette masse d'eau sont globalement faibles, excepté celles liées aux prélèvements agricoles et pour l'eau potable.



Pression qualitative		Pression
Occupation agricole des sols (répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) :		Faible
Elevage :		Faible
Non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) :		Faible
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :		Faible
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :		Absente
Pression quantitative		Pression Evolution
Prélèvement agricole :		Forte →
Prélèvement industriel :		Faible →
Prélèvement eau potable :		Forte →
Recharge artificielle (par modification directe ou indirecte de la recharge) :		Absente
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur la masse d'eau souterraine) :		Faible
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres (impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les milieux aquatiques superficiels) :		Faible

Carte 8 : masses d'eau souterraines au niveau de la commune



2 - Réseau hydrographique et qualité des eaux superficielles

2.1 – Réseau hydrographique

La commune s'implante dans le bassin de l'Aveyron, à cheval sur le sous bassin de l'Aveyron du confluent du Viaur au confluent de la Vère et du sous-bassin de l'Aveyron du confluent de la Vère (incluse) au confluent de la Lère.

Trois cours d'eau (hors bras) marquent le territoire :

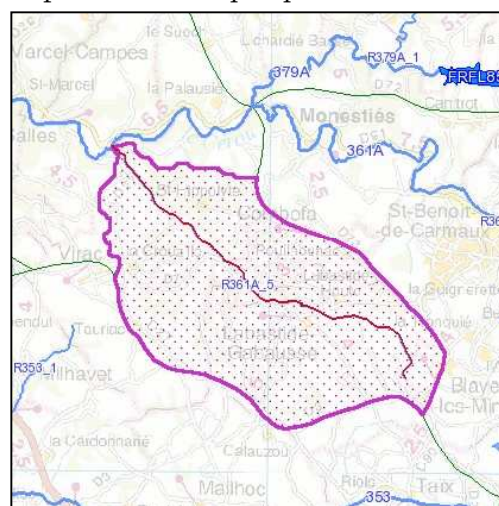
- La Zère, qui marque la frange nord du territoire,
- Le ruisseau de la Mouline, au sud de la commune
- Le ruisseau de l'Escourou, au sud de Virac.

La Zère est un affluent du Cérou dont le tracé passe pour 79,5% en territoires agricoles, 16,5% en forêts et milieux semi-naturels, 3,5% en zones artificialisées et 0,5 % sur des surfaces en eau.

Elle marque toute la limite nord-est de la commune et draine, par le biais de quelques vallons aux cours d'eau intermittents, une grande partie de son territoire.

C'est un cours d'eau de 8 km de long, identifiée comme masse d'eau de rivière pour évaluer la qualité des eaux. Son état écologique (mesuré évaluation SDAGE 2010 sur la base des données 2006 - 2007) est moyen, son état physico-chimique est moyen également, son état chimique est bon.

Une station de mesures existe sur la commune de Combefa. L'évaluation annuelle présentée ci-après a été réalisée selon les critères DCE définis par l'arrêté du 25 janvier 2010. Elle n'actualise pas l'état des lieux 2006/2007



mais permet de connaître l'évolution annuelle des stations de mesures ayant permis de caractériser l'état des masses d'eau en 2006/2007. L'état des masses d'eau ne sera actualisé qu'en 2013.

En 2011, l'état de la Zère était le suivant :

ECOLOGIE		Médiocre
Physico-chimie Bon		
		Valeurs retenues *
Oxygène Bon		
Carbone Organique (COD)	Très bon	3,22 mg/l
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) (DBO5)	Très bon	1,9 mg O2/l
Oxygène dissous (O2 Dissous)	Très bon	8,38 mg O2/l
Taux de saturation en oxygène (Taux saturation O2)	Bon	82,8 %
Nutriments Bon		
Ammonium (NH4+)	Très bon	0,02 mg/l
Nitrites (NO2-)	Très bon	0,06 mg/l
Nitrates (NO3-)	Bon	41,6 mg/l
Phosphore total (Ptot)	Très bon	0,04 mg/l
Orthophosphates (PO4(3-))	Très bon	0,05 mg/l
Acidification Bon		
Potentiel min en Hydrogène (pH) (pH min)	Très bon	7,91 U pH
Potentiel max en Hydrogène (pH) (pH max)	Bon	8,33 U pH
Température de l'Eau (T°C)	Très bon	17,4 °C
Biologie Médiocre		
		Notes
Indice biologique diatomées 2007 (IBD 2007)	Bon	14,8 /20
IBG RCS	Très bon	17 /20
Variété taxonomique		37
Groupe indicateur		7
Indice Biologique Macrophytique en Rivière (I.B.M.R.) (IBMR)	Médiocre	9,56 /20
Indice poissons rivière (IPR)	Médiocre	31,84 /∞

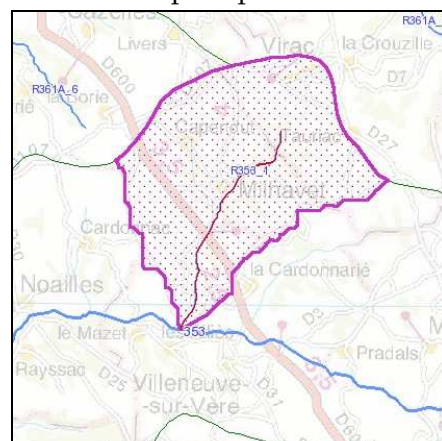
Elément qualité retenu pour calculer l'état : ■ Très bon ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais ■ Non classé
 Elément qualité non retenu pour calculer l'état : ■ Très bon ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais ■ Non classé
 Soulignés, les éléments de qualité assouplis (cf. arrêté du 25 janv. 2010)

Le ruisseau de l'Escourou est un affluent de la Vère dont le tracé se trouve pour près de 94% de son cours en terrains agricoles, pour près de 6% en forêts et milieux semi-naturels. Il prend naissance par le biais de deux écoulements sur la frange sud-ouest de la commune. C'est un cours d'eau de 4 km de long, identifiée comme masse d'eau de rivière pour évaluer la qualité des eaux.

Son état écologique (modélisé) est moyen, son état chimique est bon.

Aucune station de mesure n'est présente sur son cours.

Les pressions ne sont pas connues.



Le ruisseau de la Mouline marque le point sud du territoire communal. Il coule d'est en ouest, alimenté par quelques écoulements intermittents. Il fait 5 km de long avant de se jeter dans la Vère. Il draine, de manière générale, les reliefs situés au sud du territoire communal.

On notera par ailleurs quelques petits plans d'eau sur le territoire, l'un près de Virac, l'autre en tête de bassin versant d'un affluent de la Zère, vers la côte du Thouron.

2.2 – Usages de l'eau

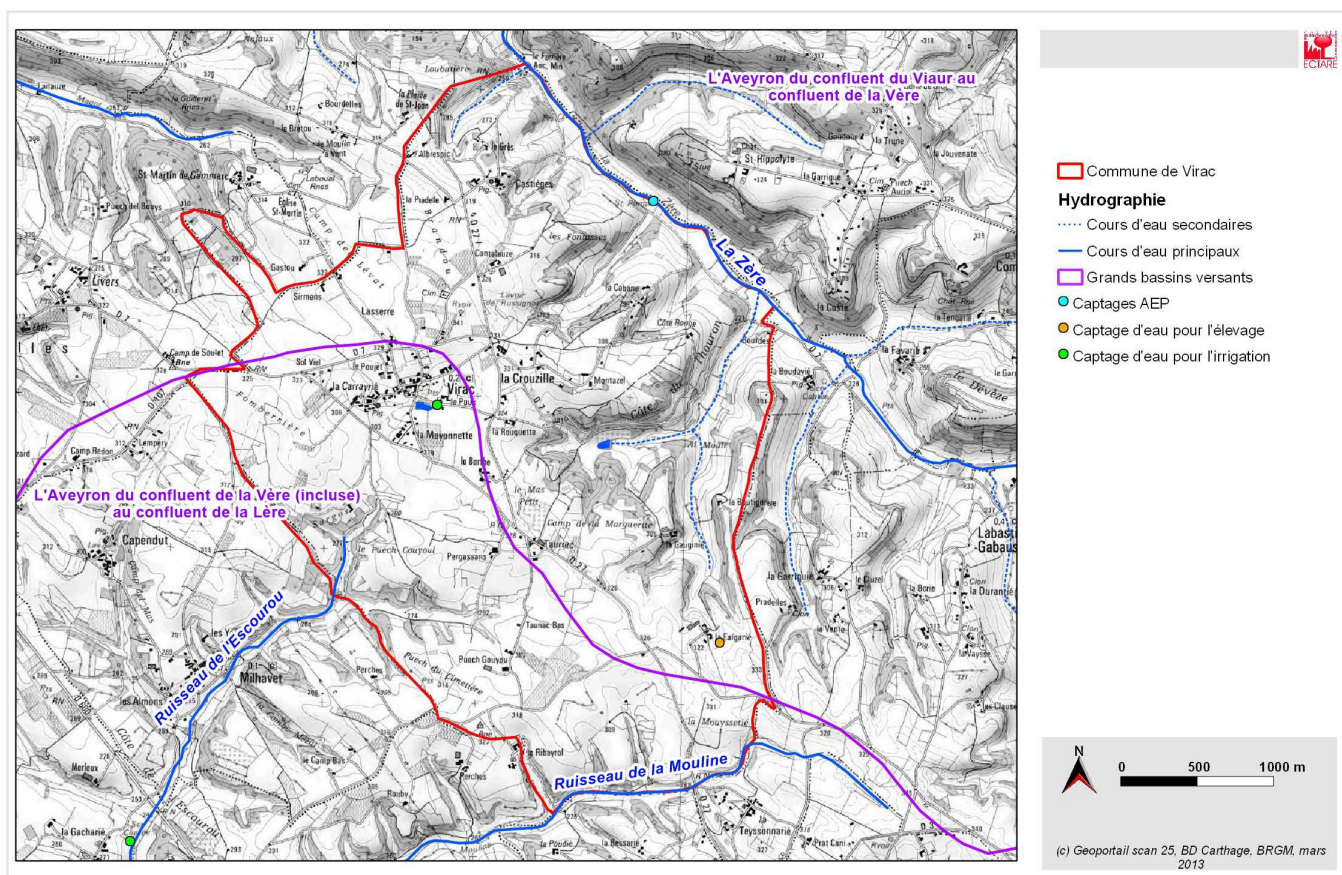
L'alimentation en eau dans le secteur est assurée soit par des barrages (Roucarié—Rassise), des captages en rivière ou des puits formés dans les terrasses alluviales près des rivières. Ces alluvions aquifères constituent le plus souvent des bandes étroites.

Sur le territoire communal, les eaux prélevées dans le milieu sont utilisées pour l'irrigation (10849 m³ prélevés en 2011 avec un ouvrage dans les eaux de surface).

On notera le recensement de trois ouvrages :

- Un captage AEP dans la Zère,
- Un captage d'eau pour l'élevage au lieu-dit La Falgarie,
- Un captage d'eau pour l'irrigation à Virac.

Carte 9 : réseau hydrographique sur le territoire communal



3 - Objectifs de qualité et orientations du SDAGE

3.1 – Orientations du SDAGE

Le SDAGE et le PDM 2010-2015 du bassin Adour Garonne, qui intègrent les obligations définies par la directive européenne sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour atteindre un bon état des eaux d'ici 2015, ont été adoptés par le comité de bassin le 16 novembre 2010, puis approuvés par l'arrêté du préfet coordinateur du bassin le 1^{er} décembre 2010. Il sera mis à jour tous les six ans.

Le SDAGE propose six grandes orientations constituant les règles essentielles de gestion pour atteindre les objectifs environnementaux de la DCE (notamment le bon état des eaux) mais également les objectifs spécifiques au bassin (gestion quantitative, zones humides, migrateurs, ...) :

- A. Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- B. Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- C. Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- D. Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques
- E. Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- F. Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Trois axes ont été identifiés prioritaires pour atteindre les objectifs du SDAGE :

- réduire les pollutions diffuses,
- restaurer le fonctionnement de tous les milieux aquatiques,
- maintenir des débits suffisants dans les cours d'eau en période d'étiage en prenant en compte le changement climatique (gestion rationnelle des ressources en eau)

Les enjeux des différentes Unités Hydrographiques de Référence marquant le territoire de Virac sont les suivants :

Pour l'UHR Nappes Profondes :

- équilibre entre captages et renouvellement,
- risques d'intrusion saline,
- risques (pour l'AEP) d'extension d'un panache très minéralisé (riche en sulfates et fluor),
- pollutions anthropiques (nitrates, pesticides, toxiques...) au voisinage des affleurements.

Pour l'UHR Aveyron :

- Pollution domestique et industrielle (points noirs résiduels : Séverac, Belcastel, Najac...)
- Pollution agricole : élevage, grandes cultures, arboriculture
- Zones humides et tourbières (Lévezou, Palanges)
- Gestion des débits d'étiage (irrigation)
- Hydro-morphologie : barrages hydroélectriques, aménagements hydroagricoles...

Les objectifs du PLU doivent être menés en prenant en compte les enjeux qui le concernent potentiellement.

3.2 - Objectifs de qualité

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (DCE) prévoit, pour 2015 en particulier, un **objectif de bon état pour l'ensemble des milieux aquatiques**. Un programme de mesures (PDM), associé au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), fixe les modalités d'atteinte de cet objectif. Le secteur d'étude est concerné par le SDAGE 2010-2015 du bassin Adour-Garonne et le PDM Adour-Garonne 2010-2015 l'accompagnant, constituant le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE, en application de la DCE.

Le SDAGE 2010-2015 du bassin Adour-Garonne fixe les objectifs environnementaux suivant au niveau du bassin :

- sur 2808 masses d'eau superficielles : 60% seront en bon état écologique en 2015.
- sur 105 masses d'eau souterraines : 58% seront en bon état chimique en 2015.

Pour les eaux de surface, le bon état est obtenu lorsque l'état écologique (ou le potentiel écologique) et l'état chimique sont simultanément bons. Pour les eaux souterraines, le bon état est obtenu lorsque l'état quantitatif et l'état chimique sont simultanément bons.

Sur Virac, deux masses d'eau sont identifiées comme **masse d'eau de rivière** dans le cadre de la DCE. Elles sont le support de la Directive Cadre sur l'Eau pour évaluer les états, les risques de non atteinte du bon état, les objectifs (2015, 2021 ou 2027) et les mesures pour y arriver.

L'objectif de bon état global de la masse d'eau La Zère et du ruisseau L'Escouroux est fixé pour toutes deux pour 2021, avec les mêmes conditions de dérogation :

SDAGE 2010-2015	Objectif état global :	Bon état 2021	Objectif état chimique : Bon état 2015
	Objectif état écologique :	Bon état 2021	
	Type de dérogation :	Conditions naturelles, Raisons techniques	
	Justification dérogation :	-	

De même, sur le territoire communal, trois **masses d'eau souterraines** sont identifiées dans le cadre de la DCE :

Les molasses de l'Aveyron ont un bon état global fixé pour 2021 :

SDAGE 2010-2015	Objectif état global :	Bon état 2021
	Type de dérogation :	Conditions naturelles
	Objectif état quantitatif :	Bon état 2015
	Objectif état chimique :	Bon état 2021

Les sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG ont un bon état global fixé pour 2027 :

SDAGE 2010-2015	Objectif état global :	Bon état 2027
	Type de dérogation :	Conditions naturelles
	Objectif état quantitatif :	Bon état 2027
	Objectif état chimique :	Bon état 2015

Les calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne ont un bon état global fixé pour 2015 :

SDAGE 2010-2015	Objectif état global :	Bon état 2015
	Objectif état quantitatif :	Bon état 2015
	Objectif état chimique :	Bon état 2015

Les mesures définies au niveau de l'UHR « Nappes profondes » et de l'UHR « Aveyron », et concernant potentiellement la collectivité sont les suivantes :

- Améliorer la connaissance des performances des réseaux d'assainissement (Conn-3-03),
- Réaliser des schémas d'assainissement des eaux usées départementaux ou par bassin et si nécessaire pour les bassins urbanisés un schéma de gestion des eaux pluviales (Ponc-1-03),
- Mettre en place des techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie (Ponc-1-04),
- Améliorer les équipements et les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires (local de stockage des produits phytosanitaires, sécurisation des aires de remplissage et de rinçage) (Dif-3-01)
- Mettre en oeuvre des plans de renaturation des cours d'eau (Fonc-2-01),
- Réaliser des études et des travaux visant à traiter les problématiques "seuils" et maintien des faciès d'écoulement (Fonc-2-03),
- Déterminer les espaces de mobilité des cours d'eau (Fonc-2-05),
- Aménagement des ouvrages pour favoriser le transport des matières solides (Fonc-4-02),
- Favoriser les économies d'eau : sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviale ou d'eau de STEP, mise en oeuvre des mesures agroenvironnementales (amélioration des techniques d'irrigation, évolution des assolements...) (Prel-2-02),
- Développer les aménagements de ralentissement dynamiques (Inon-1-02).

D'autres mesures concernent les autres acteurs des territoires (agriculteurs, particuliers, industriels, institutionnels...) et devront être prises en compte le cas échéant.

3.3 - Programmation du SDAGE

L'ensemble du territoire est en zone de vigilance nitrates grandes cultures et en zone de vigilance pesticides. Dans ces zones, les efforts de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole résultent :

- des opérations de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques,
- des obligations réglementaires (programme d'actions en zone vulnérable notamment),
- de la mise en oeuvre de démarches volontaires (plans d'actions concertés) sur des territoires prioritaires.

4 - Périmètre de gestion intégrée et zonages réglementaires

4.1 – Périmètre de gestion intégrée

La commune est concernée par le Plan de Gestion des Etiages (PGE) « Aveyron » engagé. L'état des lieux est validé et les scenarii et protocole sont en cours.

Le PGE est un document contractuel de participation entre différents acteurs de l'eau dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des débits d'objectif d'étiage. L'objectif de cette mesure est de permettre la coexistence de tous les usages de l'eau ainsi que le bon fonctionnement des milieux aquatiques en période d'étiages. Elle a vocation à s'appliquer plus particulièrement sur les cours d'eau où de forts prélèvements estivaux sont observés.

La commune est aussi concernée par le contrat de rivière Cérou achevé. Les enjeux identifiés lors de son élaboration sont le risque de crues, l'alimentation en Eau Potable, les pollutions domestique et agricole et la restauration et l'entretien du cours d'eau. Le contrat a été clôturé en 2002.

4.2 – Zonages réglementaires

L'aire d'étude est en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral du 27 mars 1996. Les zones de répartition des eaux sont des zones caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Virac est en zone sensible ce qui signifie que cette zone est particulièrement sensible aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances, doivent être réduits. La mise en place d'un système de collecte et de station(s) d'épuration (avec traitement complémentaire de l'azote et/ou du phosphore et/ou d'un traitement de la pollution microbiologique) est obligatoire dans ces secteurs.

Les cours d'eau du territoire sont tous classés en deuxième catégorie piscicole. Les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole sont ceux qui peuvent accueillir les espèces de salmonidés. Tous les autres cours d'eau de la commune sont classés en seconde catégorie piscicole ce qui signifie qu'ils n'accueillent pas d'espèces de salmonidés.

La commune s'implante dans le bassin versant de l'Aveyron et est longée par plusieurs petits cours d'eau secondaires. Des cours d'eau intermittents prennent naissance au sein des reliefs et alimentent ces ruisseaux secondaires.

Il n'existe pas de contrainte rédhibitoire pour l'aménagement du territoire en termes de qualité et de ressource en eau et peu de document d'orientation sont en vigueur sur le territoire. Il est surtout nécessaire de prendre en compte les objectifs du SDAGE dans la définition des projets de développement de la commune.

D. CLIMATOLOGIE

Sources : site météo France, base de données Météorage

1 - Données climatologiques générales

Virac se trouve dans le département du Tarn (81).

De par sa configuration géographique, ouvert vers l'ouest mais barré au sud par la Montagne Noire, à l'est par les Monts de Lacaune et d'Alban et au nord par un plateau de basse altitude, le Ségala, le climat du Tarn est caractérisé par plusieurs influences climatologiques :

- une influence océanique dominante, marquée par des pluies d'hiver et de printemps, par la dominance de vents d'ouest, sur le nord du département en particulier, et par des températures relativement douces. A Albi, en moyenne, il pleut 760 millimètres d'eau et il fait 13°C, sur une année.
- une influence montagnarde, ressentie surtout dans l'est du département. Elle se caractérise par l'augmentation sensible des quantités de pluie sur les contreforts du Massif Central, par la baisse des températures moyennes et par une insolation réduite. A Lacaune, en moyenne, il tombe 1410 millimètres de pluie et il fait 9,5°C, sur une année. La température y est descendue jusqu'à -22,5°C.
- une influence méditerranéenne qui explique la sécheresse et les fortes températures estivales, qui font du Tarn un des endroits les plus chauds de France les mois d'été. Mais en hiver, les pluies " cévenoles " arrosent abondamment les versants sud du relief tarnais et provoquent les crues redoutables du Tarn et de l'Agoût. On a relevé jusqu'à 355 millimètres d'eau en 24 heures à Rouairoux, dans la vallée de Thoré, et 41,6 à Burlats, près de Castres.

2 - Caractéristiques climatologiques

Le climat du secteur peut être correctement défini à partir des informations recueillies auprès de la station météorologique d'Albi (81). Les caractéristiques climatologiques y sont les suivantes :

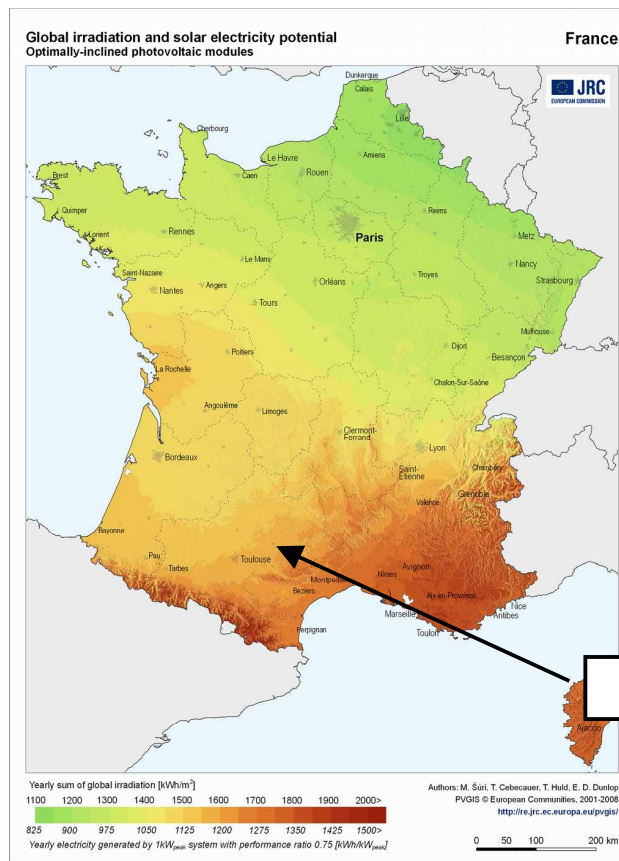
2.1 - Les températures

Les températures au niveau de la station du Séquestre présentent une moyenne annuelle de 13,1°C (période 1976-2001) avec des maxima connus à 14,5°C en 1997 et un minimum de 11,6°C en 1980. La moyenne des minima est de 8,5°C et la moyenne des maxima de 19,1°C. On compte en moyenne 42 jours de gel par an et 29 jours de plus de 30°C.

2.2 - L'insolation

L'ensoleillement moyen dans ce secteur est de 2106 heures par an (moyenne de 1989 à 2002).

Dans le secteur d'étude, le potentiel solaire est assez intéressant, avec une moyenne annuelle d'énergie reçue proche de 1550 kWh/m². Ce potentiel est supérieur à la moyenne française (1350 kWh/m²).



Carte 10 : Gisement Solaire, France (source : PVGIS European Communities)

2.3 - Les précipitations

Le total annuel des précipitations a été de 764 millimètres, la moyenne annuelle de 1977 à 2001 étant de 754 mm.

Le maximum enregistré date de 1992 avec 1055 mm et le minimum est recensé en 2001 avec 586 mm.

On comptait dans l'année 111 jours de pluie de plus de 1 mm, 23 de plus de 10 mm et 1 jours de neige.

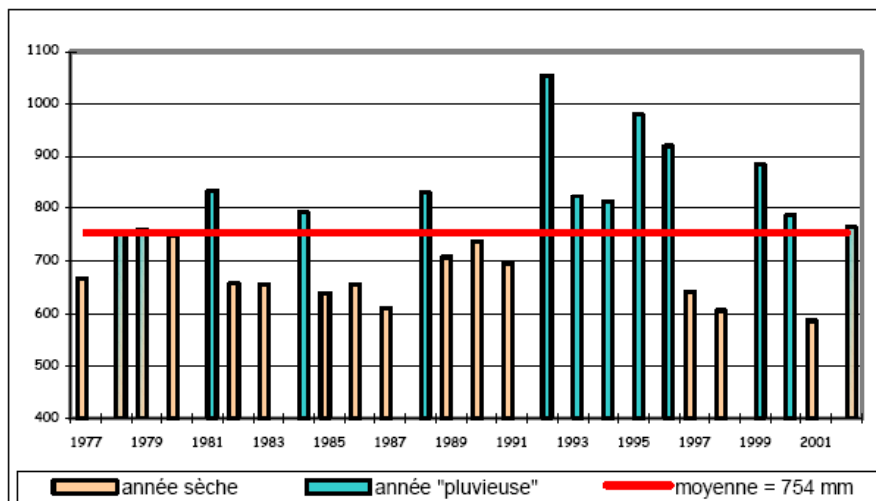


Illustration 1 : précipitations enregistrées au Séquestre (période 1977-2001)

2.4 - Les vents

Le vent d'Autan est un phénomène météorologique particulier au midi toulousain et surtout au sud tarnais. C'est un vent qui souffle du sud-est ; un vent chaud et sec, qui se manifeste par rafales. En moyenne, l'Autan souffle fort, c'est à dire à plus de 60 km/h, environ 10 jours par an à Albi. Dès lors qu'il souffle au moins à 60 km/h, sa durée moyenne est de 1 ou 2 jours. Sa saison préférée est d'Octobre à Janvier avec une présence marquée au mois de Mai.

Dans le secteur de Virac, on recense en moyenne annuelle, 25 jours de vent de plus de 60 km/h.

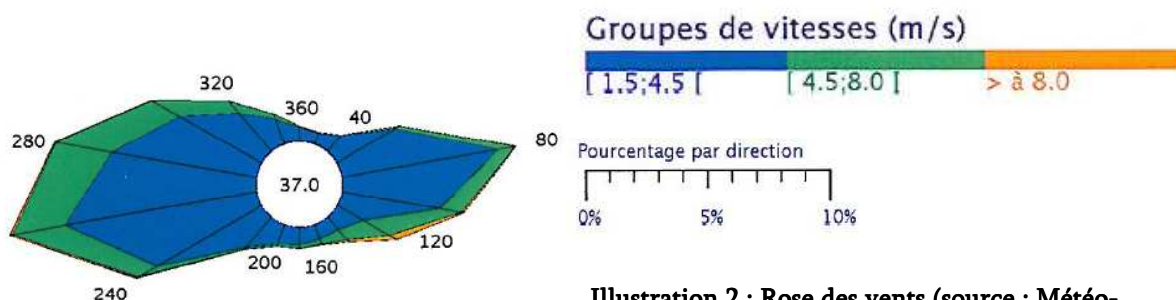


Illustration 2 : Rose des vents (source : Météo-France)

Les rafales maximales recensées dans ce secteur ont atteint 144 km/h en octobre 1995. Les directions favorables des vents au Séquestre sont globalement d'ouest en est ou d'est en ouest.

2.6 - L'activité orageuse

L'activité orageuse est définie par deux paramètres :

- le niveau kéraunique (Nk) = nombre de jours par an où l'on entend gronder le tonnerre.
- La densité d'arcs (Da) = nombre d'arcs, par km² et par an.

La base de données METEORAGE indique, pour la commune et pour la moyenne nationale, les valeurs suivantes :

Commune	Nk	Da
Virac	11	1,2
Moyenne France	11,32	1,55

Illustration 3 : activité orageuse sur la commune de Virac (données 2010)

Le critère du nombre de jours d'orage (Nk) ne caractérise pas l'importance des orages : en effet, un impact de foudre isolé ou un orage violent seront comptabilisés de la même façon. La meilleure représentation de l'activité orageuse est donc la densité d'arcs (Da).

Les chiffres communaux montrent que le secteur est au niveau de la moyenne nationale en « nombre de jour d'orage par an » avec une densité d'arcs inférieure. Ceci illustre le fait que le secteur ne soit pas particulièrement soumis à des phénomènes d'orages et que ces orages ne sont pas particulièrement intenses ou violents.

Les caractéristiques climatologiques locales ne présentent pas de contraintes majeures.

FLORE, FAUNE ET MILIEUX « NATURELS »

Sources : site internet de la DREAL, bibliographie, site INPN

A - CONTEXTE BIOGEOGRAPHIQUE

La commune se développe sur des terrains tertiaires sur lesquels les haies et les bois sont très limités et les paysages sont très dénudés. Les boisements sont surtout situés sur les pentes les plus fortes, en bordure des plateaux. Ceci est particulièrement net sur le plateau de Virac occupé par les cultures en sec, la vigne et les fourrages auquel s'oppose les maigres taillis de chênes pubescents qui se situent sur les pentes fortes au niveau de la côte du Thourou ou des vallons de l'Escourou notamment.

Les zones de bordure les plus érodées (affleurements rocheux) sont souvent occupées par des buissons (genévrier, genêt d'Espagne, ...), des tapis herbacés ou le sol nu.

Les différents milieux en place sur le territoire communal sont les suivants :

Des terres arables hors irrigation sur la majeure partie du territoire.



Des systèmes cultureux et parcellaires complexes que l'on trouve essentiellement aux abords du village de Virac. Il s'agit de secteurs où se juxtaposent de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes.



De la forêt et végétation arbustive en mutation au centre de la commune, au niveau de la tête de bassin versant du vallon de la côte du Thouron. Ces espaces englobent une végétation arbustive ou herbacée avec arbres épars. Ce sont des formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation / régénération par la forêt.



Il s'agit de coteaux calcaires d'influence méditerranéenne plus ou moins fermés (déprise agricole) qui présentent une grande diversité d'espèces végétales (nombreuses Orchidées) et une faune riche.



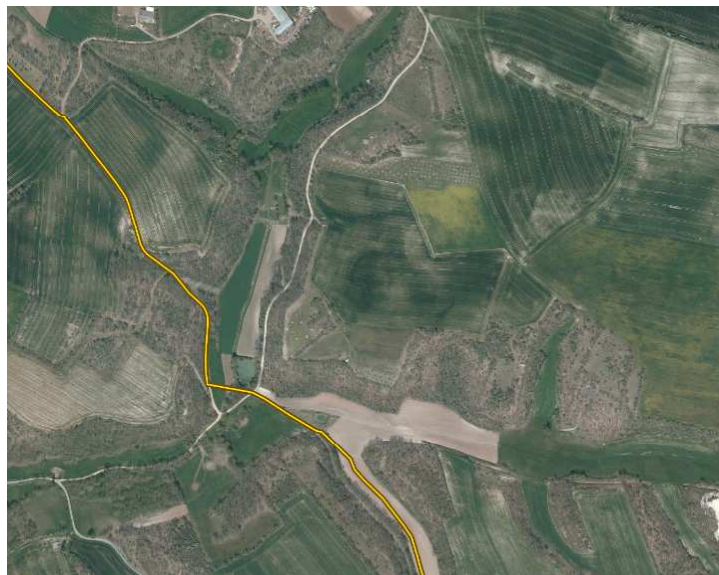
Des vignobles, sur les plateaux au sud et à l'ouest. Le vignoble de Gaillac est une Appellation d'Origine Contrôlée. Les vignes sur le territoire restent morcelées et peu étendues, elles sont en régression. Elles occupent essentiellement les hauteurs du territoire.



Des prairies, dans la partie nord de la commune, dans la vallée de la Zère.



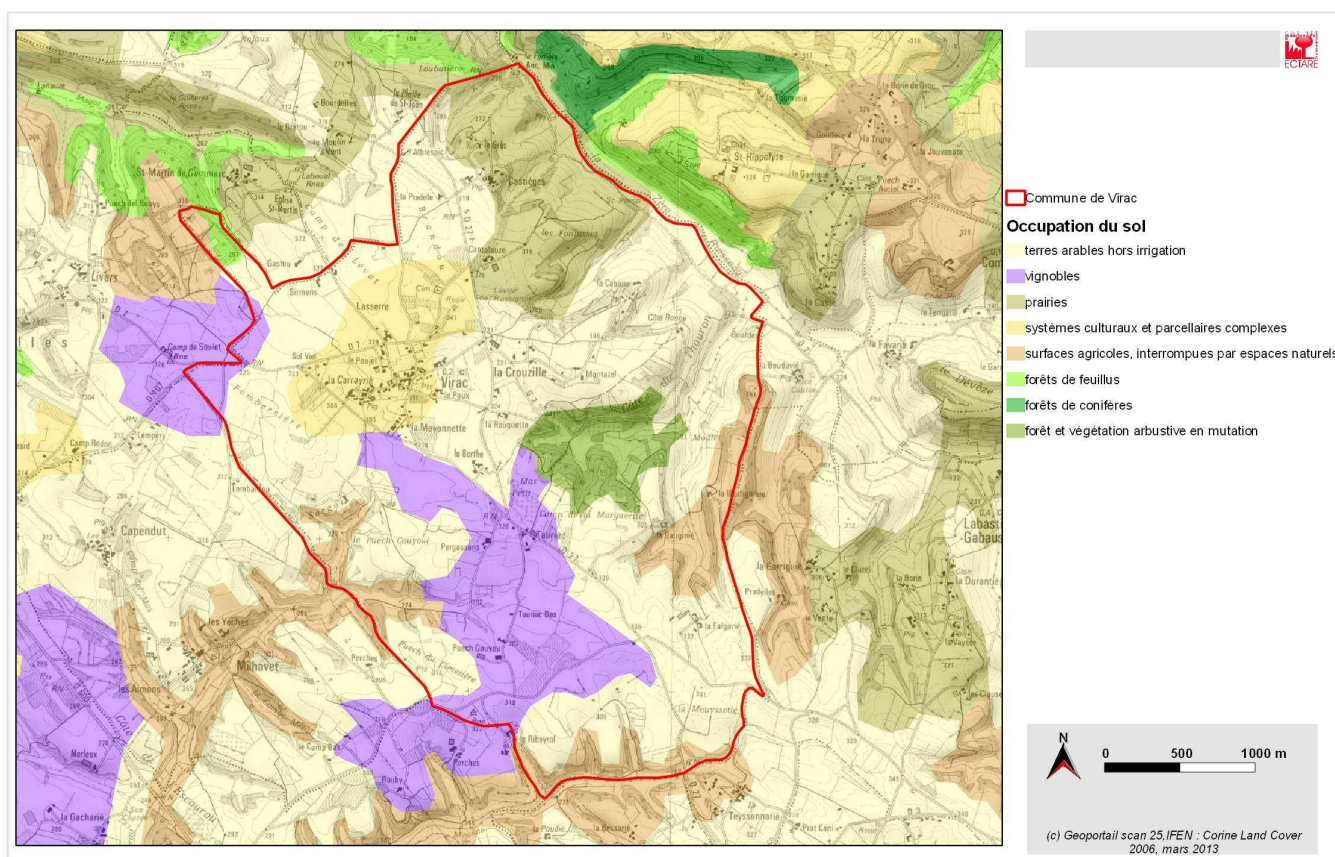
Des surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels, que l'on trouve sur les franges du territoire, au sein des petits vallons.



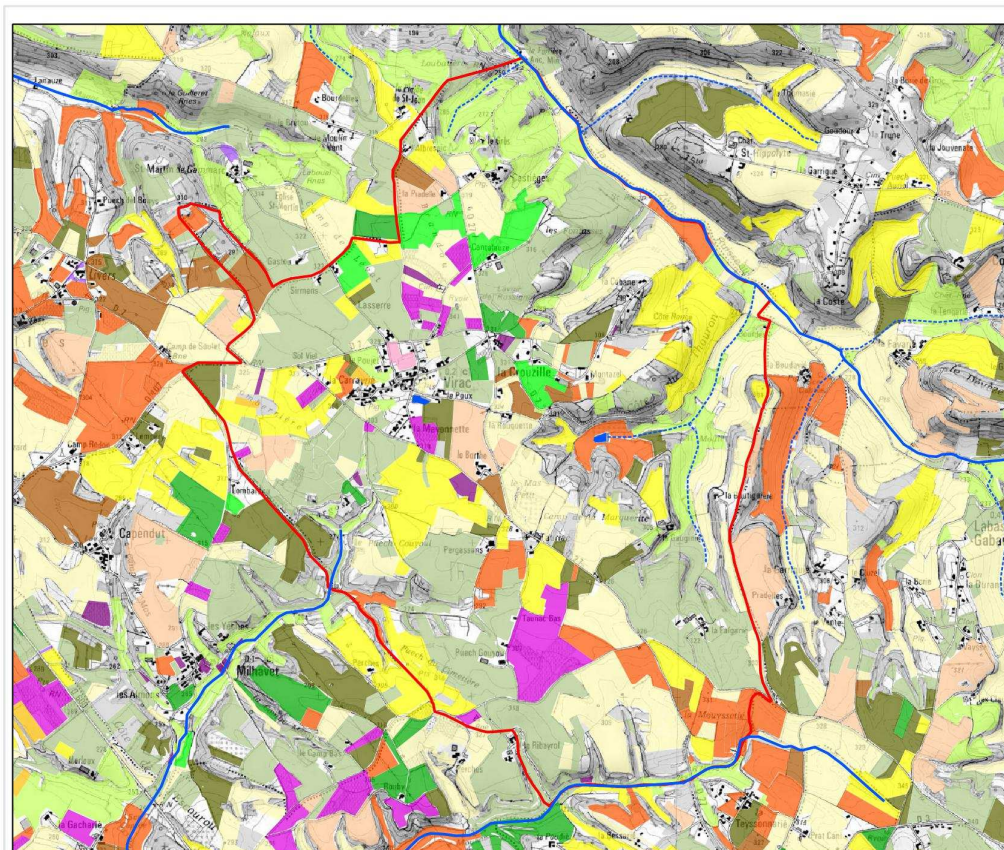


Il faut noter que les espaces agricoles de la commune liés à un sol calcaire (où la roche est d'ailleurs parfois apparente) permettent l'existence **d'un cortège de plantes messicoles** (plantes des moissons et plus largement des terres cultivées plutôt extensives) relativement diversifié.

Carte 11 : occupation des sols à l'échelle de la commune



Carte 12 : Registre Parcellaire Graphique 2010

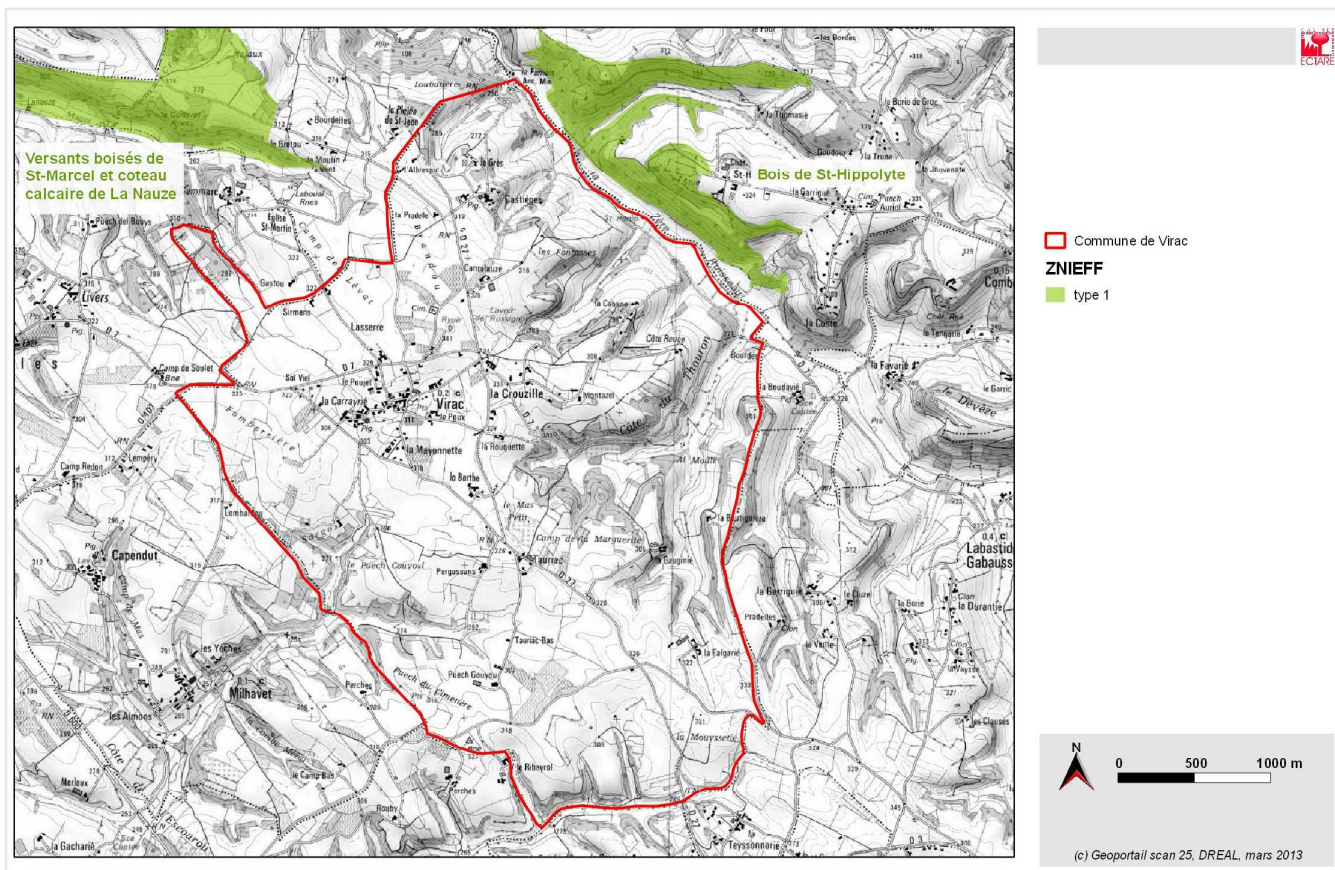


B - STATUTS DE PROTECTION ET INVENTAIRES

Il n'existe aucune Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sur la commune.

Deux ZNIEFF de type 1 sont recensées aux abords du territoire :

- les versants boisés de St Marcel et coteau calcaire de la Nauze,
- le bois de St Hippolyte.



Carte 13 : zones naturelles inventoriées ou protégées sur la commune de Virac

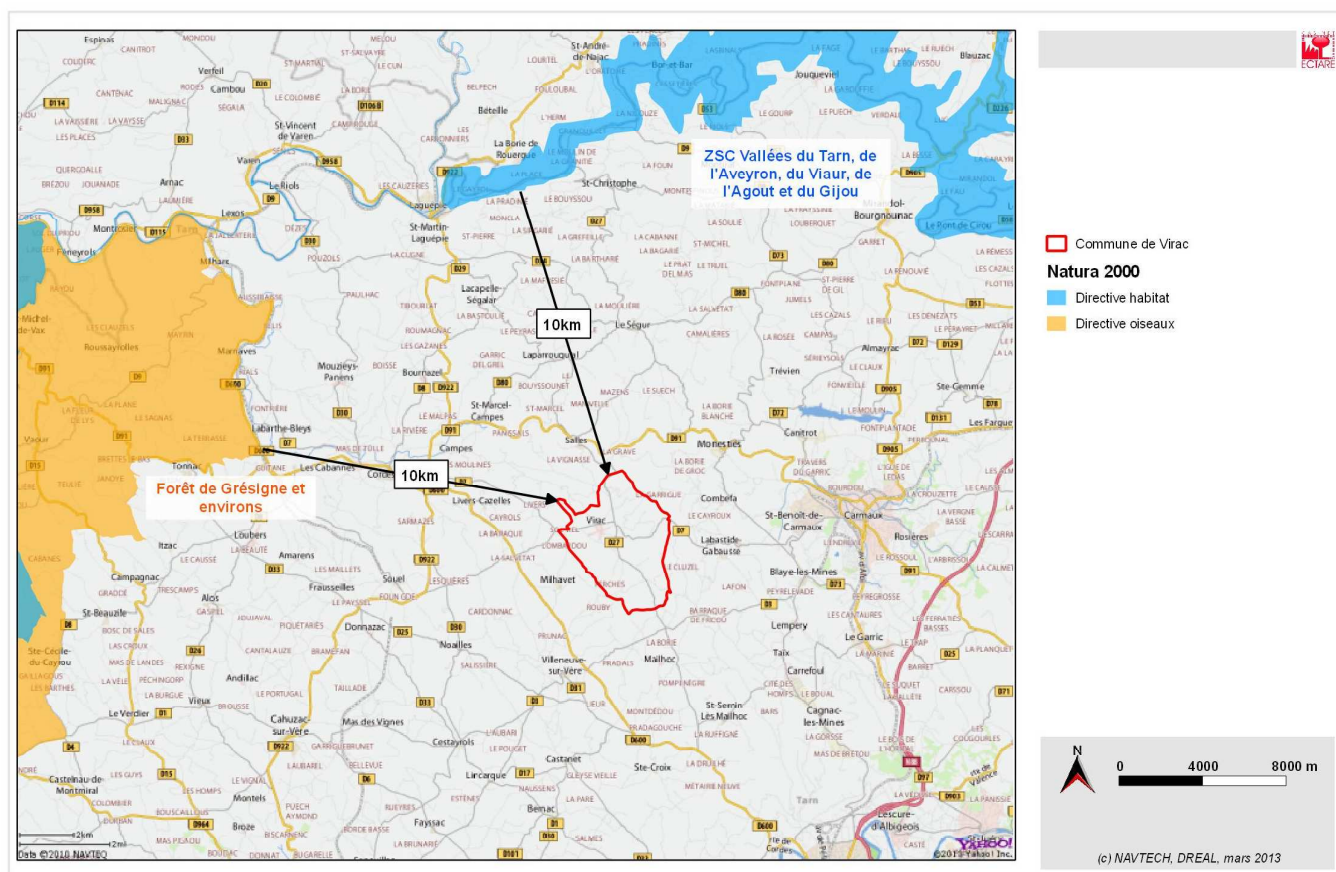
C – RESEAU NATURA 2000 - ZONE SPECIALE DE CONSERVATION (ZSC)

La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes – les directives « oiseaux » et « habitats ». Son objectif est la conservation, voire la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et d'une façon générale, la préservation de la diversité biologique.

Les sites instaurés au titre de la Directive « Habitats » sont désignés en tant que Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Suite à l'approbation de la Commission européenne du site d'intérêt communautaire (SIC), il est désigné et intégré au réseau Natura 2000. Enfin, c'est par arrêté ministériel que le site d'intérêt communautaire est désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation.

Il n'existe aucun site N2000 sur le territoire communal, ni sur le territoire des communes voisines. Les sites les plus proches de Virac sont :

- la forêt de Grésigne et ses environs (directive oiseaux), à 10 km à l'ouest,
- la ZSC vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viar, de l'Agout et du Gijou, à 10 km au nord



Implantée dans un secteur aux caractères localement propices au développement de milieux écologiquement intéressants (coteaux calcaires), la commune présente ponctuellement des sensibilités à prendre en compte dans l'aménagement du territoire. Cependant, aucune zone n'est inventoriée ou protégée sur le territoire.

C. LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU SECTEUR – TRAMES VERTE ET BLEUE

Les Trames verte et bleue sont une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Elles sont inscrites dans la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

Les Trames verte et bleue sont un outil d'aménagement du territoire qui vise donc à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. Les Trames verte et bleue sont ainsi constituées des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Virac est composée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques de natures différentes et d'emprises plus ou moins importantes :

- Le cours de la Zère,
- Les côtes boisées en rive gauche de la vallée de la Zère,
- les boisements au sein des vallons les plus encaissés, à savoir au fond du vallon de la côte du Thouron, au niveau des vallons de l'Escourou,
- les petits cours d'eau inscrits au sein du relief,
- les secteurs de friche en cours de mutation.

L'interconnexion de ces milieux est le garant des échanges favorables à la biodiversité.

A l'échelle de la commune, il serait intéressant de maintenir les corridors écologiques entre la zone de plateau, les coteaux et la Zère au nord. Le maintien des quelques espaces boisés, peu nombreux sur le territoire communal, doit ainsi être garanti.











Il serait intéressant également de favoriser les connexions entre la vallée de la Zère au nord, et la vallée de l'Escourou au sud-ouest, notamment en favorisant des connexions entre les têtes de vallon de l'Escourou et du Thouron (maintien ou renforcement de haies, de bandes enherbées...).

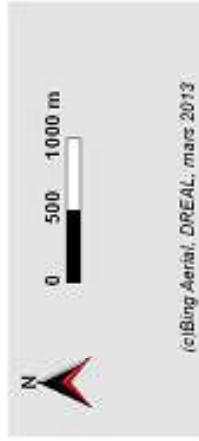
Tous ces espaces sont autant de réservoirs biologiques ou de corridors écologiques qui permettent la circulation des espèces. Les corridors entre la vallée de la Zère et les vallons aux coteaux boisés sont particulièrement importants.

L'analyse écologique du territoire communal témoigne de la diversification des milieux rencontrés. Ils sont autant de support à l'accueil et à la diversification des espèces.

Les inter-connexions doivent être valorisées autant que possible.



-  Commune de Virac
-  Cours d'eau
-  Pool de biodiversité: ZHIEFF de type 1
-  Cœur de biodiversité secondaire
-  Cœur de biodiversité principal
-  Connexions écologiques principales
-  Connexions écologiques secondaires
-  Zones habités
-  Principales routes
-  Obstacles à la circulation de la faune



(c) Bing Aerial, DREAL, mars 2013



QUALITE DES MILIEUX, NUISANCES ET POLLUTIONS

Sources : site de l'agence de l'eau, site de la DREAL Midi-Pyrénées, schéma départemental des carrières, bases de données Basias et Basol, site de l'ORAMIP

A – QUALITE DE L'EAU

Sur le territoire communal, quelques pressions sont identifiées vis à vis du milieu aquatique :

- des prélèvements agricoles, (GAEC de Bescan ayant prélevé 10849 m³ d'eau dans les eaux de surface pour l'irrigation en 2011 et Point de prélèvement agricole de Le Thourou, sans donnée pour 2011)
- le point de rejet de la station d'épuration de Virac (bourg), station de capacité 140 équivalent habitant, sur un système de traitement par filtres plantés.

On notera par ailleurs :

- les pollutions diffuses d'origine agricole qui sont liées aux engrais et pesticides employés,
- les pollutions diffuses d'origine domestique, liées ici aux assainissements non collectifs essentiellement.

B – QUALITE DE L'AIR

L'ORAMIP est agréée par le Ministère chargé de l'Environnement pour la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information sur les départements de la région Midi-Pyrénées.

Il existe 35 stations fixes de mesures de la qualité de l'air sur la région. Les stations les plus proches de Virac sont situées à Albi : l'une se trouve à Delmas et a un profil urbain et l'autre à Cantepau avec un profil plus péri-urbain. Ces deux stations, de par leur contexte, restent peu révélatrices de la qualité de l'air au niveau de Virac. Les stations rurales, qui caractériseraient plus la qualité de l'air du secteur, se trouvent dans le Gers et la Haute-Garonne.

En 2010, la surveillance de la qualité de l'air dans les zones rurales a été réalisée en continu sur trois sites : deux sites ruraux régionaux (Bélesta en Lauragais en Haute-Garonne et Gaudonville dans le Gers) et un site rural national (Peyrusse-Vieille dans le Gers). La station de Peyrusse-Vieille a été équipée d'un analyseur de particules fines inférieures à 2,5 microns et d'un suivi du benzo(a)pyrène dans l'atmosphère. Les stations de mesures rurales respectent l'ensemble des réglementations fixées pour le dioxyde d'azote et les particules en suspension. Les valeurs cibles en ozone sont respectées, ce qui n'est pas le cas de l'objectif de qualité. Lorsque l'on s'éloigne des villes, tout en restant sous leur panache, la quantité de précurseurs émis diminue. L'ozone ne réagit plus avec le monoxyde d'azote alors que l'ensemble des autres réactions va se poursuivre lors du déplacement des masses d'air. La concentration en ozone va donc augmenter car l'ozone formé n'est plus détruit.

Les polluants influençant la qualité de l'air dans ces secteurs sont issus de l'activité agricole et des habitations essentiellement, du transport plus localement.

Les sources de chaque polluant et leurs effets sont les suivants :

L'ozone (O₃) provient de la réaction des polluants primaires (issus de l'automobile ou des industries) en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée. Il provoque toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires.

→ *En Midi-Pyrénées, en 2010, toutes les stations de qualité de l'air enregistrent plusieurs dépassements de l'objectif de qualité pour la protection de la santé (120 µg/m² en moyenne sur 8 heures).*

Les oxydes d'azote (Nox) proviennent des combustions et du trafic automobile. Le dioxyde d'azote provient à 60% des véhicules. Ils affectent les fonctions pulmonaires et favorisent les infections.

→ *La valeur limite pour la protection de la santé de 40 µg/m³ en moyenne annuelle a été dépassée pour les stations trafic de Toulouse.*

Le monoxyde de carbone (CO) provient du trafic automobile et du mauvais fonctionnement des chauffages. Il provoque maux de têtes, vertiges. Il est mortel, à forte concentration, en cas d'exposition prolongée en milieu confiné.

→ *La valeur limite à ne pas dépasser pour le monoxyde de carbone est fixée à 10 milligrammes par mètre cube en moyenne glissante sur 8 heures. En 2010, toutes les mesures de monoxyde de carbone ont respecté la réglementation. Sur les stations de proximité automobile toulousaines, les niveaux de monoxyde de carbone ont diminué d'au moins 80 % entre 1993 et 2010. Cette forte baisse s'explique par la généralisation des pots catalytiques.*

Le dioxyde de soufre (SO₂) provient de la combustion du fioul et du charbon (agriculture, industrie, chauffage). Il irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures.

→ *Teneurs très faibles pour toutes les typologies de stations. En 2010, La pollution par le dioxyde de soufre se stabilise à des concentrations annuelles très faibles comprises entre 0 et 5 µg/m³.*

Cette évolution est essentiellement liée à la diminution du taux de soufre dans les carburants, à l'amélioration du traitement des rejets industriels et à l'arrêt de certaines activités.

Les particules en suspension (PM₁₀) proviennent du trafic automobile, des chauffages fonctionnant au fioul ou au bois et des activités industrielles. Plus elles sont fines, plus ces poussières pénètrent profondément dans les voies respiratoires.

→ *L'objectif de qualité (30 µg/m³ en moyenne annuelle) a été dépassé en 2010 pour la station de qualité de l'air située sur le périphérique de Toulouse. Pour tous les autres sites (trafic, urbain et industriel), la moyenne annuelle 2010 est inférieure ou égale à 25 µg/m³.*

Les poussières sédimentables (PS) se différencient des particules en suspension par leur taille : alors que les particules en suspension ont un diamètre inférieur à 10 microns, celui des poussières sédimentables est de l'ordre de la centaine de microns. Les PS ont pour origine l'exploitation de carrières en zone rurale, et d'usines d'industries lourdes. Les PS ne sont pas dangereuses pour la santé de l'homme, mais elles gênent principalement son confort.

→ *En 2010, deux réseaux ont constaté sur deux sites de prélèvements des concentrations annuelles supérieures à 350 mg/m².jour : il s'agit de la carrière Socaro à Salles-la-Source et la gravière Malet à Portet-sur-Garonne.*

L'ammoniac (NH₃) est un polluant essentiellement agricole, émis lors de l'épandage des lisiers provenant des élevages d'animaux, mais aussi lors de la fabrication des engrais ammoniacés. Il a une action irritante sur les muqueuses de l'organisme. On retiendra globalement la présence potentielle de polluants liés aux pesticides ou à des produits "phytosanitaires".

A l'écart de toute source importante de pollution, on peut envisager que la qualité de l'air sur le territoire communal n'est pas soumise à des pollutions particulières.

C – POLLUTION DES SOLS

Les sols sont essentiellement mis en valeur de manière agricole et viticole. Les gisements identifiés sur le territoire dans le cadre du schéma départemental des carrières sont des molasses au niveau de la vallée de la Zère et des calcaires au niveau des reliefs. Il n'y a ni zone de contrainte avérée, ni zone d'interdiction sur le territoire.

Aucun site ou sol pollué ou potentiellement pollué n'est identifié sur la commune de Virac.

Deux sites ou activités de service sont répertoriés sur Virac :

- un ancien dépôt de liquides inflammables,
- un dépôt d'explosifs.

Ces deux activités sont terminées.

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (source : base nationale des Installations Classées) est recensée sur la commune : une carrière, sous le régime de l'autorisation, au lieu-dit Combe de fargues, pour une société domiciliée au lieu-dit Tauriac.

D – CONTEXTE SONORE

Le contexte sonore du secteur est caractéristique d'un secteur rural, influencé essentiellement par les activités agricoles (activités dans les champs et les vignes, manutention dans les fermes...) et domestiques (déplacements, vie locale). Les voiries sont des voiries locales.

La RD27 et la RD7 sont les voiries les plus importantes et potentiellement les plus fréquentées. Toutes deux traversent le bourg de Virac. Ces routes ne présentent cependant pas de contrainte majeure liée au bruit.

Le cadre de vie sur la commune de Virac est caractéristique d'un milieu rural et ne présente aucune sensibilité particulière.

ORGANISATION ET ANALYSE URBAINE

Dans la côte du Thouron, à 100 m de la route (Roc Nègré), la falaise calcaire est trouée d'abris troglodytiques naturels et la roche a été taillée par endroits de main d'homme, ce qui laisse penser à une occupation humaine très reculée. Plus près de nous, la découverte de vestiges gallo-romains et de sarcophages attestent de la présence de civilisations anciennes. Deux ponts romains franchissent la Zère, dont l'un était traversé par un chemin de St Jacques (Cami des Aobergnas). Quelques vieilles murailles ceinturent encore le vieux village anciennement fortifié.

La première apparition de la dénomination " Virac " dans les écrits date de 1163, époque à laquelle le Comte de Toulouse donna le lieu de Virac (Abirachum Viracum) en garantie de paiement au Vicomte d'Albi. Devenu propriété de Simon de Montfort pendant la fameuse croisade, le domaine de Virac fut créé en 1210 par l'évêque d'Albi qui le rattacha à la baronnie de Monestiés. En 1232, il rentra dans le domaine comtal toulousain et resta désormais dans la circonscription de Cordes. Les habitants de Virac ont souvent remis en cause des obligations communément admises. On sait par exemple que le jour du mariage du Roi Louis XIV et de la signature du traité de paix avec l'Espagne, certains Viracois refusèrent de prendre part aux festivités. Cela leur valut une amende de 100 livres. Peu après la Révolution française, en 1792, la commune de La Gauginié s'est vue rattachée à celle de Virac, ce qui définit le territoire communal tel qu'on le connaît aujourd'hui. En 1792 on comptait 480 habitants.

(Source : Association Sauvegarde du Patrimoine Viracois, wikipédia)

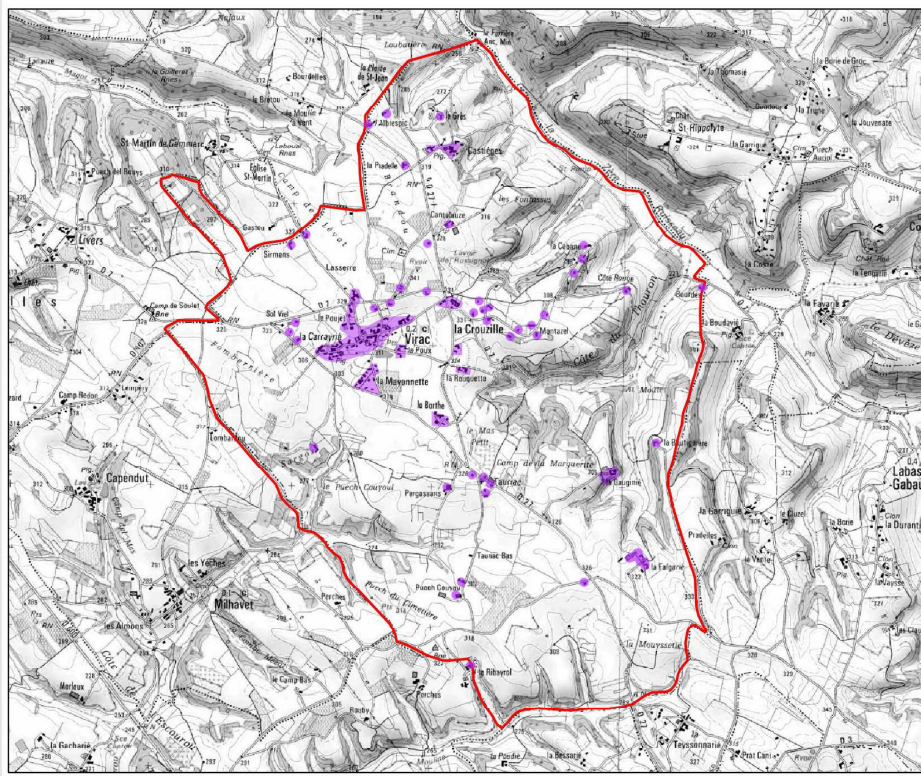
A. ANALYSE DE LA TRAME BATIE ET ARCHITECTURALE

Commune avant tout rurale, le développement de l'urbanisation s'est réalisé de façon assez déstructurée, principalement le long des voies de communication, même si on peut noter l'apparition progressive d'un nouveau quartier au lieu-dit Mayonette. Dans bien des cas, on est passé progressivement d'une implantation agricole ponctuelle à une urbanisation résidentielle linéaire, plus ou moins bien structurée.

Il peut être identifié trois grandes entités bâties :

- Le village ancien, structuré autour de la place de la mairie ;
- Les groupements de bâtis agricoles, très nombreux, situés le long des routes, parfois isolés dans l'espace agricoles mais également à proximité du bourg centre. Certains ont aujourd'hui perdu leur vocation agricole et ont été réhabilités à des fins de résidences principales ;
- Des constructions individuelles plus récentes qui se sont implantées de manière plus diffuse.

La commune possède également bâtiments artisanaux traditionnels (menuiserie, tailleur de pierre).



□ Commune de Virac
■ Principales zones urbanisées



(c) Geoportail scan 25, mars 2013

EQUIPEMENT ET SERVICES PUBLICS

Virac possède un niveau d'équipements et de services plutôt limité mais cohérent pour une commune rurale de 230 habitants.

A. LES EQUIPEMENTS PUBLICS

L'ensemble des équipements publics se situent au cœur du village, que ce soit la mairie, l'école, l'église Saint Victor, ce qui permet de maintenir une animation tout en marquant l'espace public. La place et le parvis ont été réaménagés en 2005 et 2006.

L'école est située en face de la mairie, dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), en association avec la commune de Salles sur Cérou, elle compte une classe regroupant une vingtaine d'enfants venant de Virac, Salles, Livers-Cazelles et Saint-Marcel-Campes sont répartis dans 4 sections(en 2012 : CE1:4; CE2: 5; CM1:5 et CM2:6). La grande majorité des enfants prennent leur repas à la cantine. Les enfants de maternelle et de CP sont scolarisés à Salles.

Au niveau des équipements sportifs, on peut noter la présence d'un terrain de football.

Autre lieu de rencontre du village, l'église Saint Victor, fortifiée, présente les caractères des édifices gothiques flamboyants des causses du nord-ouest d'Albi à la fin du 15ème siècle. Le clocher-porche, rappelle ceux de Castelnau-de-Lévis, Lincarque, Mailhoc et Noailles. Figurent les armes des évêques de la famille d'Amboise. L'intérieur a été restauré en 1989. La réfection des vitraux a été achevée en juin 2004. Sur les façades et le clocher, la pierre apparente est mise en valeur.

La salle des fêtes est légèrement excentrée mais reste très proche du village, ce qui crée parfois des problèmes de nuisances sonores. Le bâtiment a été construit en 1959 et restauré en 2000. Il présente une architecture quelque peu contrastée par rapport aux édifices traditionnels du village. Elle est régulièrement utilisée pour l'organisation de soirée et d'évènements.

Equipement plus exceptionnel, on trouve sur la commune un pont bascule de 50 tonnes.

Le cimetière est situé dans l'espace agricole au nord du village

B. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'essentiel de l'économie communale repose sur l'agriculture. Certaines exploitations pratiquent la vente à la ferme. On trouve également plusieurs entreprises artisanales dans le secteur du BTP (charpentier, tailleur de pierres), une entreprise de restauration-décors de meubles et des entreprises dans les domaines des machines-outils, de la mécanique et des travaux agricoles.

On dénombre une dizaine de gîtes et chambres d'hôtes sur le territoire.

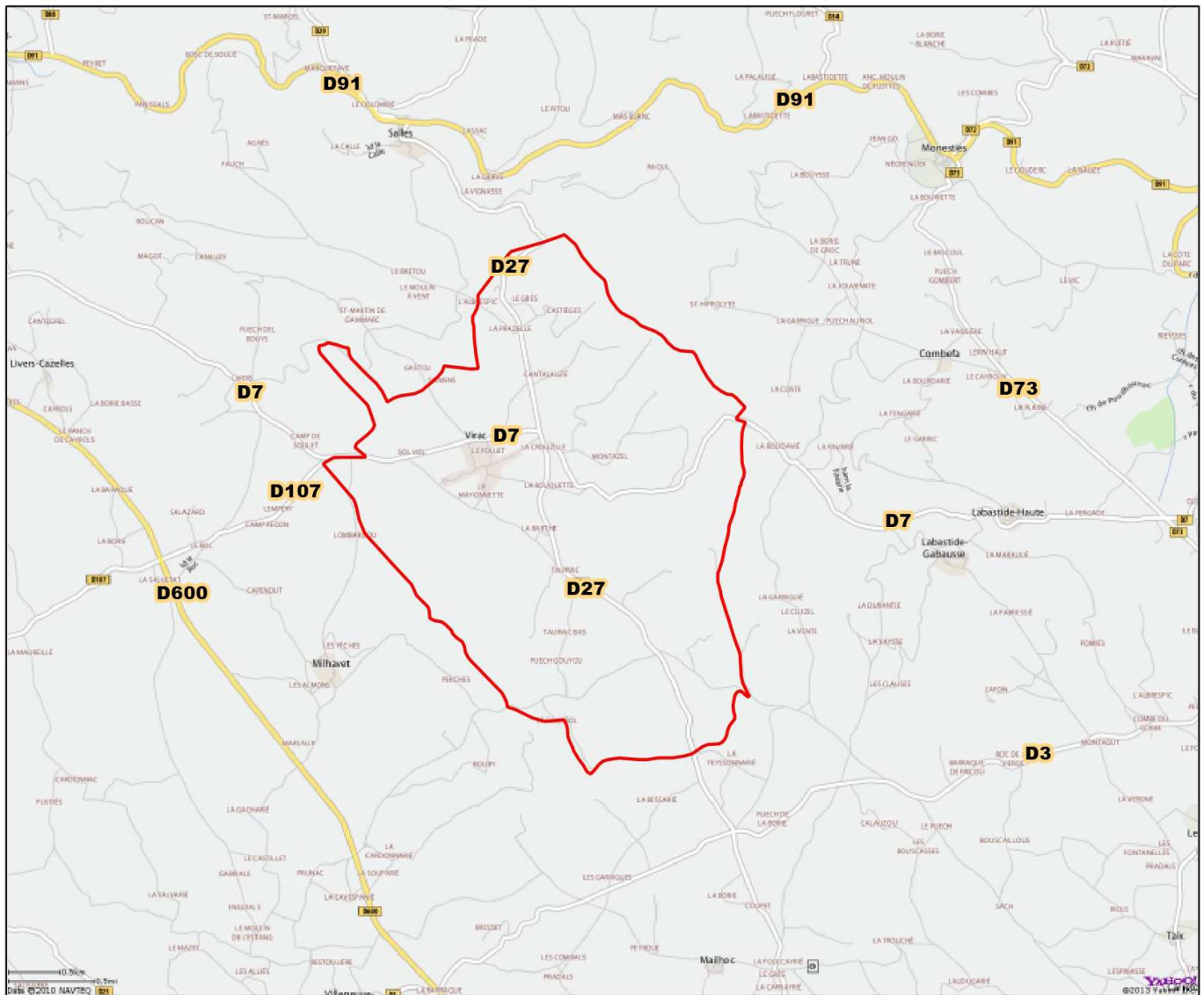
LA TRAME VIAIRE

A. LES DEPLACEMENTS ROUTIERS

En raison de son organisation urbaine, de son éloignement par rapport aux bassins d'emplois et de services, l'utilisation de la voiture est rendue nécessaire pour les déplacements quotidiens.

Le réseau existant offre un maillage assez lâche qui permet de desservir l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune. La qualité du revêtement des voies s'avère relativement bonne, avec un calibrage de correct mais parfois assez réduit pour les voies communales. Peu d'accidents ont été répertoriés ces dernières années, mais l'augmentation de la population communale ainsi que les possibles conflits d'usage avec les engins agricoles risquent de rendre plus dangereux les déplacements interquartiers.

Carte 19 : implantation des voiries sur le territoire communal et aux alentours



Aucune ligne de bus ne dessert directement la commune, l'arrêt le plus proche (ligne Albi/Cordes) est situé à 4 km du village sur la RD 600.

C. LES DEPLACEMENTS DOUX

Grâce aux chemins de randonnée aménagés et aux nombreux chemins d'exploitation, les déplacements de loisirs s'avèrent assez développés sur la commune. Ils permettent de parcourir aisément le territoire.

On peut noter l'absence de pistes cyclables sur l'ensemble de la commune, cependant le faible niveau de trafic automobile sur les voies communales permet des déplacements relativement sécurisés.

D. LES ESPACES PUBLICS ET LE STATIONNEMENT

Le principal espace public aménagé est la place de la mairie. Des travaux récents d'aménagements ont notamment permis de requalifier cet espace central avec un traitement plutôt urbain.

Les stationnements publics sont également concentrés sur cet espace

PARTIE II :
BILAN SOCIO-ECONOMIQUE

LA DEMOGRAPHIE

(Source Insee)

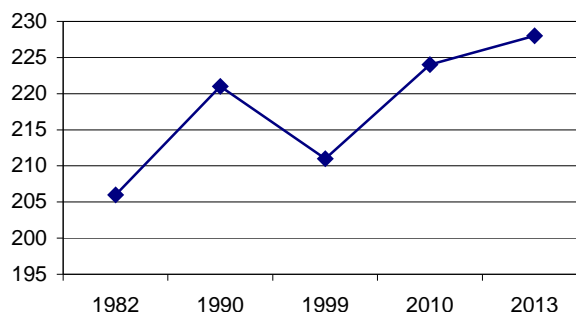


Depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, Virac a vu sa population diminuer de moitié.

Depuis son plus bas niveau atteint en 1982 avec 206 habitants, Virac connaît une évolution en dents de scie mais a globalement retrouvé une légère croissance. Comme toutes les communes rurales de cette taille, les évolutions démographiques sont très fragiles, le départ ou l'arrivée d'un ou deux ménages peuvent suffire à inverser les tendances.

Selon les dernières estimations, la commune compte 228 habitants en 2013 soit une croissance de 11% depuis 1982. A noter un léger ralentissement de la croissance depuis 2010.

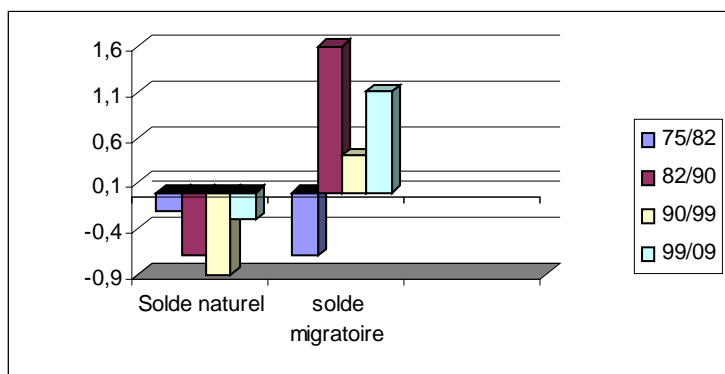
	1982	1990	1999	2010	2013
Population	206	221	211	224	228
Evolution globale	7,3%	-4,5%	6,2%	1,8%	
Evolution annuelle	0,9%	-0,5%	0,5%	0,4%	



Au cours de la période 1982/2010 l'ensemble de la **Communauté de Communes du Ségala-Carmausin** (CC) perd 1,6% de sa population mais, comme pour Virac, on note actuellement une inversion de tendance avec un net regain d'attractivité et une croissance de plus de 6% entre 1999 et 2010.

Les évolutions démographiques sont dues à 2 phénomènes qui, selon les cas, se cumulent, s'annulent ou se contrarient : le solde naturel (rapport entre le nombre de naissances et celui des décès) et le solde migratoire (rapport entre le nombre d'installations sur la commune et celui des départs). A Virac, le solde naturel est négatif depuis 1975, le solde migratoire devient nettement positif à partir de 1982, lorsqu'il l'est suffisamment, il compense le déficit naturel et Virac voit sa population augmenter. C'est le cas depuis 1999.

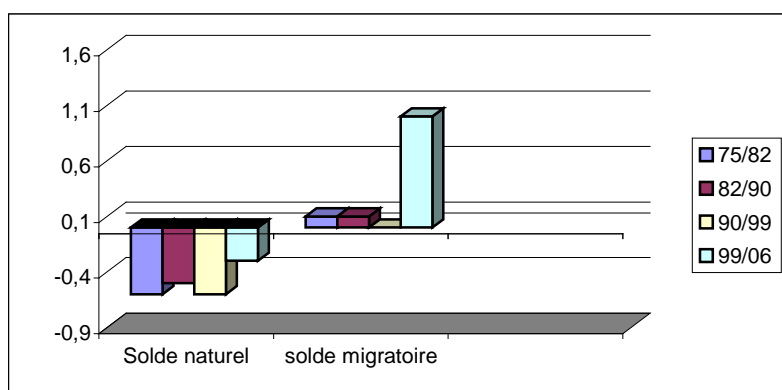
% d'évolution annuelle	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2010
Due au Solde naturel	-0,2%	-0,7%	-0,9%	-0,3%
Due au Solde migratoire	-0,7%	1,6%	0,4%	0,8%



**Structure de la croissance
Virac**

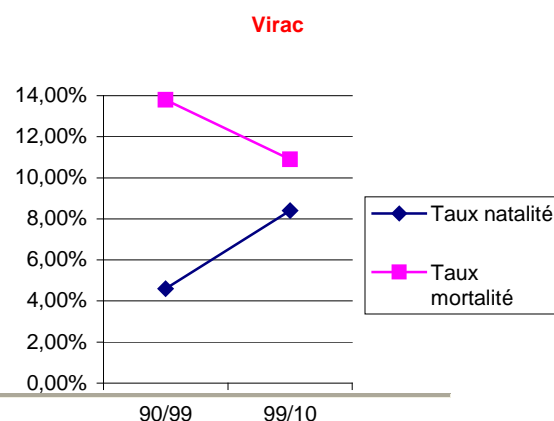
Si les tendances du solde naturel de Virac sont assez proches de celles de la CC, on constate que l'attractivité de Virac, même si elle est plutôt irrégulière, est plus forte et plus ancienne.

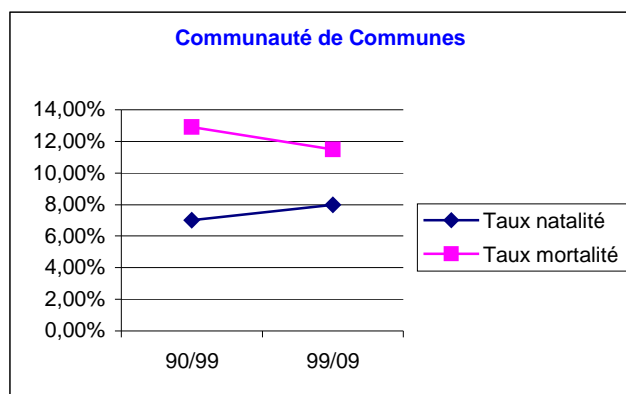
% d'évolution annuelle	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2010
Due au Solde naturel	-0,6%	-0,5%	-0,6%	-0,3%
Due au Solde migratoire	0,1%	0,1%	0%	1%



**Structure de la croissance
CC**

Les dernières évolutions démographiques de Virac témoignent d'une amorce de rajeunissement de la population, ce qui est confirmé par les évolutions du taux de natalité très faible mais qui progresse nettement (4,6‰ en 1990, 8,4‰ en 2010) et du taux de mortalité, élevé mais qui régresse (13,8‰ en 1990, 10,9‰ en 2010).

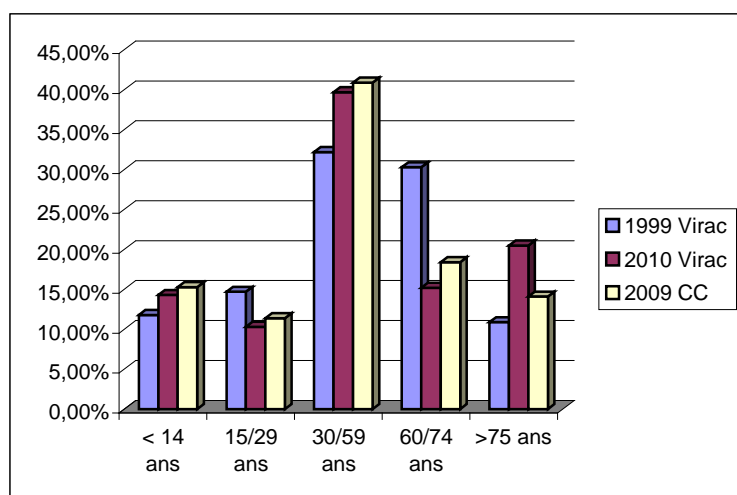




Les tendances de la CC sont assez semblables avec un taux de mortalité qui recule (12,9‰ en 1990, 11,5‰ en 2010) et un solde naturel qui progresse (7‰ en 1990, 8‰ en 2010).

Pour mémoire le taux de natalité national est de 12,8‰ et le taux de mortalité est de 8,8‰.

Logiquement, l'analyse de la structure par âge reflète cette évolution et confirme le rajeunissement de la population. En 1999, plus de 41% de la population étaient âgées de plus de 60 ans, en 2010, ce taux passe sous la barre des 36%. Par ailleurs, on note la part très importante des personnes très âgées et la forte diminution de celles âgées de 60 à 74 ans. Le rajeunissement de la population est manifeste.



	1999 Virac	2010 Virac	2010 CC
- de 14 ans	11,8%	14,3%	15,3%
de 15 à 29 ans	14,7%	10,3%	11,4%
de 30 à 59 ans	32,2%	39,7%	40,9%
de 60 à 74 ans	30,3%	15,2%	18,4%
+ de 75 ans	10,9%	20,5%	14,1%

**Structure par âge population
Virac // CC**

Le vieillissement de la population est un peu moins accusé à l'échelle de la CC avec moins d'un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans en 2010 et ce malgré la présence des maisons de retraite sur le territoire.

Virac bénéficie au cours de cette période d'une dynamique démographique relativement favorable grâce à une attractivité pérennisée depuis 3 décennies et qui commence à contrecarrer le vieillissement de la population.

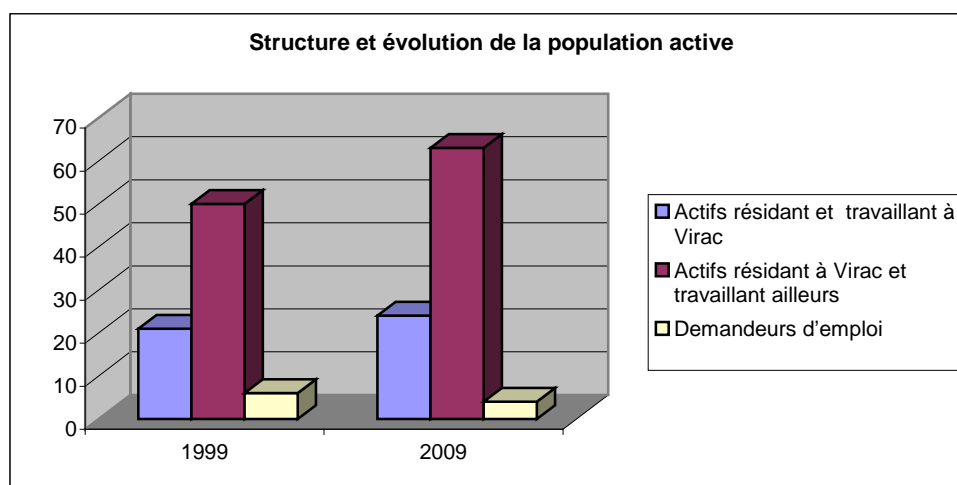
LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1 - La population active

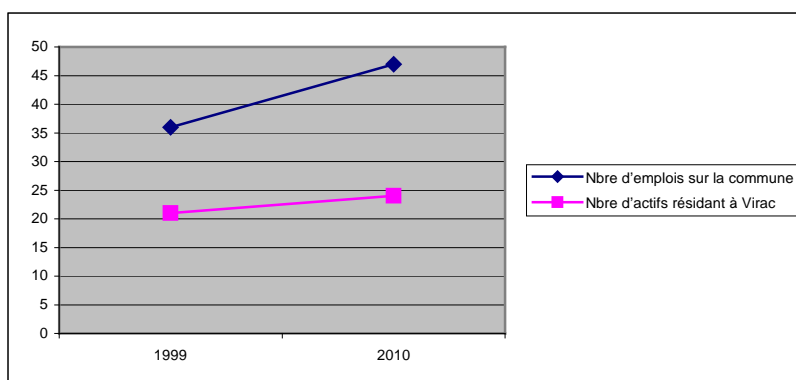
(Source Insee)

	1999	2010
Nbre d'emplois sur la commune	36	47
Nbre d'actifs résidant à Virac	77	89
Nbre d'actifs ayant un emploi résidant à Virac	71	83
Actifs résidant et travaillant à Virac	21	24
Actifs résidant à Virac et travaillant ailleurs	50	63
Demandeurs d'emploi	6	6

- Le nombre d'actifs vivant à Virac augmente de près de 16% au cours de la période 1999 / 2010. Cette croissance est supérieure à celle enregistrée par la population dans son ensemble au cours de la même période (+6,2%) ce qui confirme l'attractivité communale sur des personnes plutôt jeunes (puisque actives). En conséquence, le taux d'activité communal augmente fortement passant de 61,6% de la population âgée de 15 à 64 ans en 1999, à 72,3% en 2010. Ce taux est légèrement supérieur à celui relevé dans la CC (70,5% en 2010) ;
- Le nombre d'actifs ayant un emploi augmente quasiment au même rythme (17%) que l'ensemble des actifs, le nombre de chômeurs donc reste stable au cours de la période 1999 / 2010, mais le taux de chômage diminue, en 2010, il est de 6,7% soit un niveau très bas nettement moins élevé que celui de la CC (8,4%) et du département (11,8%) ;
- En 1999, 29,6% des actifs travaillaient sur la commune, en 2010, ils sont plus nombreux mais leur part diminue légèrement. Ils représentent quand même encore près de 28,8% de l'ensemble. La dépendance à l'emploi extérieur n'est pas un phénomène récent, mais on constate que cette dépendance s'accroît moins que sur les autres communes de la CC où 30,6% des actifs travaillaient sur leur commune de résidence en 1999 pour 25,3% en 2010. Si Virac résiste un peu, la commune apparaît de plus en plus comme une commune de résidence où la grande majorité des habitants travaille dans les autres bassins d'emplois tarnais ;



➤ L'Insee a recensé 47 emplois à Virac en 2010, soit 11 de plus qu'en 1999 (36 emplois, +31%). Cela correspond à un peu plus d'un emploi pour deux actifs habitant la commune. Ce ratio, dit « Indicateur de concentration d'emploi », est très correct pour une petite commune rurale (53,5%) et supérieur à celui de la CC (51%). Le nombre d'emplois dans la CC augmente de 8% passant de 2417 en 1999 à 2672 en 2010 ;



➤ Si l'indicateur de concentration d'emplois est correct, cela est essentiellement dû à la place de l'agriculture dans l'économie locale. Près de 41% des emplois présents sont en effet liés à l'agriculture qui procure l'équivalent de 19 emplois à plein temps en 2010 (source Recensement de l'Agriculture 2010 : 19 UTA).

➤ Par ailleurs, les emplois de Virac attirent 23 personnes résidant dans une autre commune du secteur en 2010.

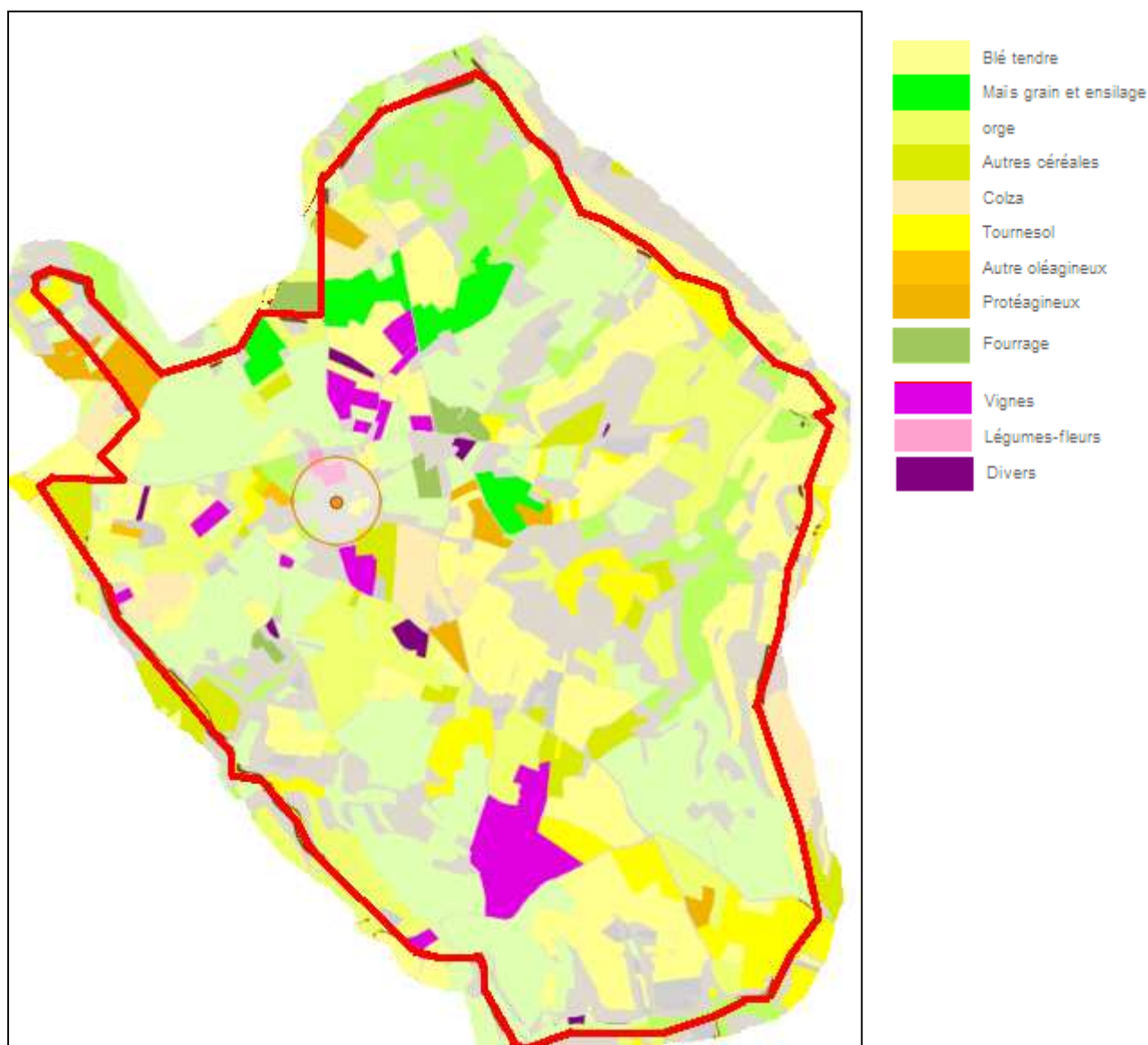
➤ Les données sur les emplois selon le secteur d'activité et sur la composition de la population active ne sont pas disponibles à l'échelle communale, mais, on constate que la population active de Virac se démarque de celle de l'ensemble des communes de la CC (voir tableau ci-dessous) puisque les agriculteurs représentent encore 21% des actifs habitant sur la commune (pour 9,5% au niveau de la CC) et que plus de 41% des emplois de la commune sont liés à l'agriculture (pour 30,7% à l'échelle intercommunale). A noter cependant, que la pluri-activité est très présente sur la commune, les emplois recensés dans le secteur agricole ne sont pas forcément des emplois à plein temps.

Nombre d'emplois CC	1999	2010
Agriculture	30,7%	21,2%
Industrie	13,4%	16,9%
BTP	7%	10,5%
Commerce, services privés	20,6%	24,1%
Services publics	24,8%	30,8%
TOTAL	2428 (100%)	2707(100%)

Population active CC	1999	2010
Agriculteurs exploitants	13,3%	9,5%
Artisans, commerçants, chefs entreprises	8,4%	8,4%
Cadres, professions intellectuelles sup.	6,5%	6,2%
Professions intermédiaires	16,6%	22,9%
Employés	30,2%	31,2%
Ouvriers	23,6%	21,2%
TOTAL	5672 (100%)	5202 (100%)

2 - L'agriculture :

L'agriculture est **le fondement de l'économie et de l'identité locale de Virac**. Le territoire agricole (Surfaces déclarées à la PAC en 2010) couvre l'immense majorité des espaces non bâtis ou boisés de la commune (environ 900ha soit 79% du territoire). A noter que la commune de Virac est incluse dans l'aire d'appellation d'origine contrôlée « Gaillac » dont la délimitation parcellaire est en cours de révision sur la commune ;



2.1 Les résultats du recensement de l'agriculture de 2010

- **Le nombre d'exploitations agricoles diminue de 40%** depuis 1988, mais la commune compte encore 20 exploitations en 2010 (34 en 1988). En 2012, selon les informations fournies par la Mairie, 18 exploitations ont leur siège social implanté à Virac ;

- **La Surface Agricole Utile²** exploitée par les agriculteurs de Virac est par contre quasiment stable passant de 816 ha en 1988 à 830 ha en 2010, soit une progression de l'ordre de 2%. On assiste au cours de cette période à des restructurations d'exploitations, la superficie moyenne par exploitation passe de 24 ha à 41,5 ha ;
- Le type d'agriculture présent sur Virac évolue peu depuis 1988 (polyculture et poly élevage) mais les terres labourables augmentent régulièrement et représentent 83% de la SAU en 2010 pour 77% en 1988. Cette évolution se fait essentiellement au détriment des cultures permanentes qui ne représentent plus que 2% de la SAU pour 7% en 1988. Avec 121 ha, les superficies restent stables autour de 15% de la SAU. En 2010, 6 exploitations pratiquent l'élevage très majoritairement bovin.
- Sur les 20 exploitations recensées, 17 ont un statut d'exploitation individuelle, elles exploitent un total de 515 ha ;
- En 2010, plus de la moitié des chefs d'exploitations a plus de 50 ans, 9 exploitations sont sans succession assurée ou connue ;

2.2 Les résultats de l'enquête auprès des agriculteurs (questionnaire 2013)

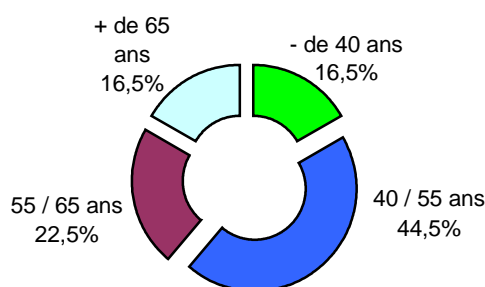
18 agriculteurs ont été sollicités par l'envoi d'un questionnaire, 16 ont répondu, soit un taux de retour de 88%. L'enquête pu être partiellement complété en réunion de la commission municipale.

Les exploitations étudiées représentent une SAU totale de 908 ha dont 691 ha située sur la commune de Virac (76%). Pour mémoire, en 2010, le recensement de l'agriculture identifiait 20 sièges d'exploitations sur le territoire communal pour une SAU de 830 ha.

Une population agricole plutôt jeune

- 3 chefs d'exploitation ont moins de 40 ans, soit 16,5% de l'ensemble ;
- 8 chefs d'exploitation ont entre 40 et 55 ans soit 44,5% de l'ensemble ;
- 4 chefs d'exploitation, soit 22,5% de l'ensemble, ont plus de 55 ans;
- 3 chefs d'exploitation, soit 16,5% de l'ensemble, ont plus de 65 ans (retraités).

Répartition par tranche d'âges

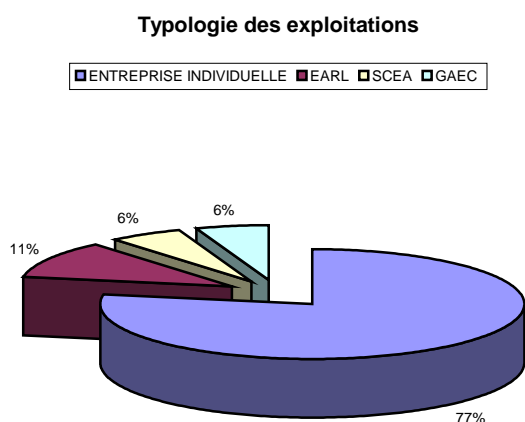


² Superficies des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.

Les agriculteurs de moins de 55 ans (61% de l'ensemble) exploitent 760,5 ha, soit près de 84% de la SAU recensée.

Statut des exploitations (à valider)

L'exploitation individuelle est très majoritaire. On dénombre :



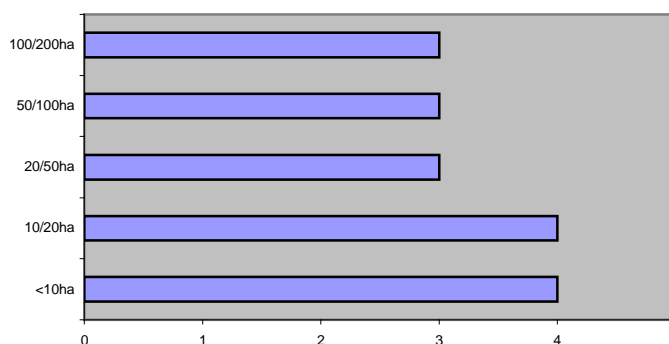
- 14 exploitations individuelles, soit plus de 77% de l'ensemble ;
- 2 EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée), soit 11% de l'ensemble ;
- 1 SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) ;
- 1 GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

Des tailles d'exploitation très diversifiées ...

61% des exploitations font moins de 50ha dont presque 73% font moins de 20 ha. 11% des exploitations font plus de 100 ha :

- 4 exploitations couvrent moins de 10 ha ;
- 4 exploitations couvrent entre 10 et 20 ha ;
- 3 exploitations couvrent entre 20 et 50 ha ;
- 3 exploitation couvre entre 50 et 100 ha ;
- 3 exploitations couvrent entre 100 et 200 ha ;

Typologie des exploitations par SAU



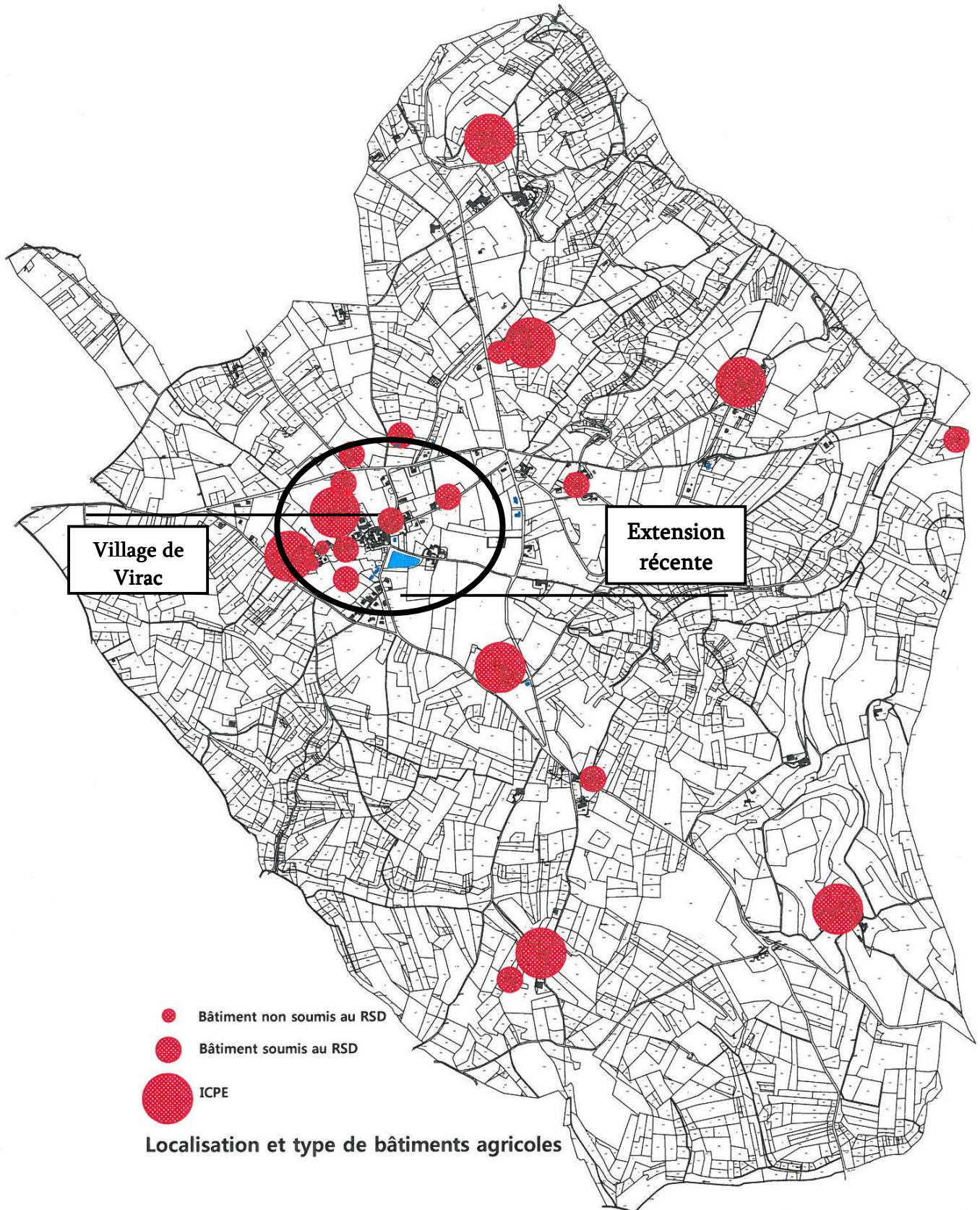
... et très locales

- Une seule des exploitations étudiées a la majorité de ses terres hors du territoire communal ;
- Toutes les autres cultivent entre 80% et 100% de leurs terres sur la commune.

Les terres étant majoritairement exploitées par des agriculteurs implantés sur la commune, on trouve un grand nombre de bâtiments (sièges d'exploitation ou bâtiments techniques) sur le territoire communal. L'élevage étant très présent, nombreux sont les bâtis qui sont soumis à la réglementation des installations

classés ou au règlement sanitaire départemental et qui génèrent de ce fait des périmètres d'inconstructibilité :

- 11 exploitations sont situées loin du village et ne sont donc pas contraintes dans leur développement ;
- 9, dont une installation classée (ICPE), sont situées à proximité, voire au cœur du tissu villageois et cette situation pose la question de la cohabitation des fonctions et de la concurrence avec le développement de l'habitat



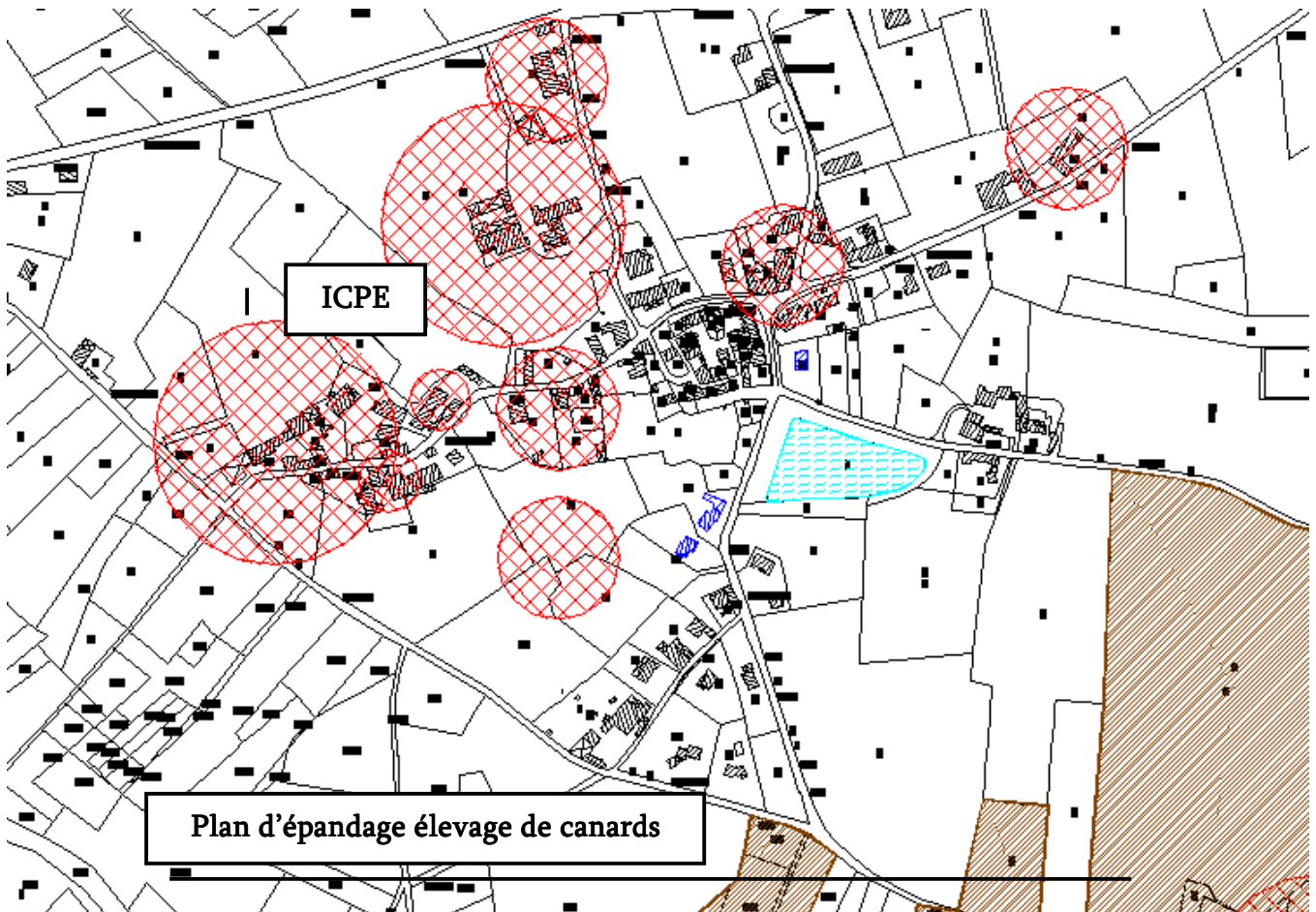
L'omniprésence du faire-valoir direct

92% de la SAU communale sont exploités en faire valoir direct. Seuls 44 ha sont exploités en fermage, soit 6% de l'ensemble. Cela concerne 4 exploitations :

- Un agriculteur exploite 5% de terres en fermage (1 ha sur 20ha exploités) ;
- Un agriculteur exploite 17% de terres en fermage (10 ha en fermage sur 60 ha exploités) ;
- Un agriculteur exploite 28% de terre en fermage (23 ha en fermage sur 82 ha exploités) ;
- Une exploitation présente un profil plus particulier, toutes les terres travaillées sur Virac le sont en fermage, mais cela ne correspond qu'à 5% de l'ensemble de l'exploitation (10ha sur 100ha exploités) ;

Une polyculture dominée par la grande culture céréalière

- L'immense majorité de la SAU recensée est consacrée à la grande culture céréalière mais rares sont les exploitations qui ne déclare que cette activité ;
- De façon plus ou moins importante selon les exploitations, l'élevage est encore très présent (bovins, volaille, chevaux, apiculture). On note particulièrement 3 exploitations consacrées à l'élevage laitier dont 2 ICPE (plans d'épandage non fournis) dont l'une disposant également d'une fromagerie. Cette exploitation se situe à l'entrée nord-ouest du village. L'élevage de canards est présent dans 3 exploitations, classées ICPE. Un important élevage de canards situé au sud est du village est également classé ICPE, son plan d'épandage se situe sur le territoire de Virac, sur les terres entourant l'exploitation à l'est et au sud du village, mais relativement loin des parties urbanisées ou destinées à l'être (voir ci-dessous).



- Aujourd'hui très marginale, la viticulture est cependant présente dans 3 exploitations dont deux ICPE. Le classement de la première, située en entrée de village en bord de la

VC 8, est a priori obsolète ; la seconde est située loin du village au lieu-dit Puech Gouyou ;

→ Une exploitation est en cours de reconversion « maraîchage ».

Des projets pour maintenir ou développer les exploitations

8 exploitations portent des projets plus ou moins avancés. Ils concernent tous directement les exploitations et visent à les pérenniser grâce à une diversification :

- 1 a pour objectif de compléter l'activité d'élevage de l'exploitation par la transformation et la vente de ses produits ;
- 3 envisagent une diversification des filières (plantes aromatiques ou médicinale, agro-forestier, élevage de chevaux de trait)
- 1 extension de bâtiment
- 3 ont pour objet une diversification touristique (agro-tourisme ou non) ou énergétique (panneaux photovoltaïques);
- 1 extension de bâtiment technique.

Des exploitations pérennes

- 12 exploitations, soit les 2/3 de l'ensemble, sont en phase de développement ou ont atteint leur rythme de croisière;
- 4 exploitations sont en cessation d'activité (1 double actif, 14,5ha) ou déjà en retraite (3, 16,5ha), seules 2 ont une succession assurée ;
- 1 exploitation est en cours de transmission (60ans)
- 1 exploitation n'a pas répondu à cette question ;

En ce qui concerne les agriculteurs âgés de 55 à 65 ans, 2 ont une succession assurée, ils représentent près de 85% de la SAU exploitée par les agriculteurs de cette tranche d'âge. 2 n'ont pas de successeurs connus à ce jour. En synthèse, 16 des 18 exploitations étudiées sont a priori pérennes.

Synthèse :

En 2013, l'agriculture reste une activité communale essentielle. Les exploitations sont diversifiées, à priori pérennes, les exploitants sont plutôt jeunes et portent des projets de diversification.

L'importance du faire-valoir direct, le nombre de double-actifs qui exploitent des surfaces non négligeables, le rapport très fort au territoire communal (le territoire de Virac est essentiellement exploité par des agriculteurs de Virac, dont l'essentiel des terres se situent... sur la commune), la volonté de développer son exploitation grâce à la diversification et à la recherche de terres supplémentaires, l'absence de projet concernant des constructions de logements ou des ventes de terrains constructibles... tout ces éléments témoignent que, au-delà d'une simple activité économique, l'agriculture reste ici une véritable culture. Cet attachement au territoire explique aussi la faible dynamique de la construction sur la commune.

L'agriculture est un élément fondamental de l'économie et de l'identité locale. La stratégie d'urbanisation mise en place par la carte communale devra être particulièrement vigilante à la préservation des terres et activités agricoles.

LE PARC LOGEMENT

1 - Structure et évolutions du parc immobilier

(Source Insee)

	1982	2010
Parc logement	63	122
<i>Dt résidences principales</i>	59	99
<i>Dt résidences secondaires</i>	4	18
<i>Dt logements vacants</i>	0	5

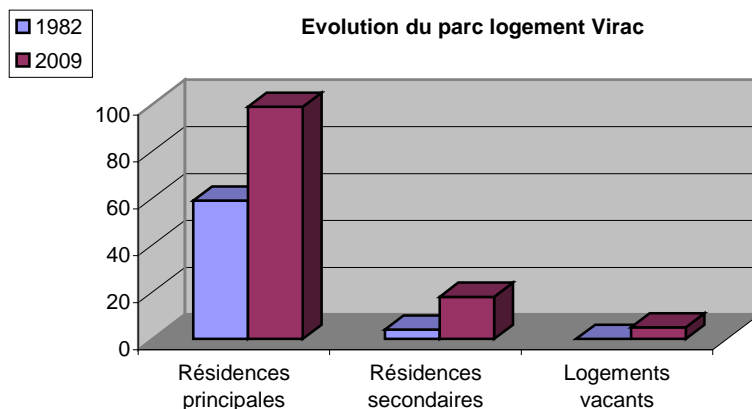
➤ Au cours de la période 1982/2010, le parc logement progresse de 92 % c'est à dire à un rythme très supérieur à celui de la population (11%) ce qui s'explique notamment par la diminution importante constatée dans l'occupation moyenne des logements au cours de la période (3,5 personnes par logement en 1982 pour 2,3 en 2010). A noter, qu'au cours de cette période, la Communauté de Communes voit son parc logement augmenter à un rythme plus lent de 26% ;

➤ La structure du parc logement de Virac évolue au cours de cette période :

- Le plus gros de la croissance est le fait des résidences principales dont le nombre augmente de 68% (40 logements supplémentaires). Le parc des résidences principales de la CC augmente de 26% ;
- Le développement des résidences secondaires est également très fort puisque le nombre de celles-ci est presque multiplié par 5, pour 14 résidences supplémentaires. Le parc des résidences secondaires de la CC augmente pour sa part de 57% ;
- 5 logements vacants sont recensés sur le territoire communal en 2010 pour aucun en 1982, il s'agit généralement d'anciennes fermes. Le parc des logements vacants de la CC recule de 3,5%. Cette augmentation du nombre de logements vacants sur Virac est étonnante compte tenu de l'attractivité actuelle de la commune mais elle s'explique à la fois par le vieillissement de la population et l'importance des bâtis traditionnels. Lorsque les occupants décèdent ou quittent ces bâtiments très imposants, ceux-ci n'ont généralement pas fait l'objet de restauration depuis très longtemps, ils ne sont plus adaptés à la demande actuelle et sont extrêmement onéreux à remettre en état. Le plus souvent, les propriétaires ne souhaitent pas vendre ce patrimoine, pourtant de qualité, qui reste ainsi à l'état vacant. On note cependant que le taux de ces logements est très faible ;

➤ En 2010, le parc logement est constitué à :

- 81,1% par des résidences principales pour 94% en 1982 ;
- 14,8% par des résidences secondaires pour 6% en 1982 ;
- 4,1% par des logements vacants pour 0% en 1982 ;



Ces valeurs sont assez proches de celles de l'ensemble de la CC (résidences principales : 77,9%, secondaires : 13,6%, vacants : 8,5%).

- En 2010, la quasi-totalité du parc logement est constitué de **maisons individuelles** (moyenne de la CC 94%) ;
- 95% des résidences principales sont des **grands logements** de type 4 et plus (moyenne CC : 88%). Il n'y a aucun petit logement (studio ou T1) sur le territoire. Ces logements sont extrêmement rares sur le territoire de la CC où ils ne représentent que 0,6% des résidences principales ;
- 88% des résidences principales sont occupées par leurs **propriétaires** (moyenne CC : 83%) ;
- **Le parc locatif** représente 12% des résidences principales en 2010. Ces logements sont rares sur le territoire de la CC où ils ne représentent que 14% des résidences principales ;
- La commune ne dispose d'aucun **logement social**, le territoire de la CC en compte 147 soit 2,5% des résidences principales.

Le parc logement de Virac, tout comme celui de la CC, est marqué par la ruralité.

2- Dynamique récente :

Après une période de dynamique de la construction relativement importante avec la création de plusieurs nouveaux logements de part et d'autre de la VC3 (quartier de la Mayonette) mais aussi le long de la RD 27 et de la RD 7, (1,3 logements par an en moyenne de 2001 à 2008), la création de logements neufs est particulièrement faible à partir de 2009 avec 3 permis seulement accordés dont un changement de destination et 2 sièges d'exploitation. A noter, qu'un permis de lotir a été accordé en 2009, il a fait l'objet d'un recours et a été confirmé par le tribunal administratif en 2013.

L'absence de document d'urbanisme et l'application du principe de la constructibilité limitée explique en grande partie cette situation (plusieurs permis ont été refusés) même si la crise économique et financière actuelle participe aussi à cette modération.

Le parc logement est marqué par la ruralité, on note la faiblesse du parc locatif ce qui est regrettable. Un parc locatif plus développé rendrait la commune plus attractive sur une population jeune et permettrait un renouvellement de population favorisant le maintien des équipements notamment de l'école.

PARTIE III

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

CONSOMMATION ESPACES NATURELS AGRICOLES FORESTIERS

PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT RETENUS

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Virac est une commune essentiellement agricole, sa dynamique démographique est liée à son attractivité résidentielle, c'est à dire à l'accueil de personnes actives travaillant dans des bassins d'emplois extérieurs. Cette dynamique est modeste mais réelle comme en témoigne la croissance récente. Elle s'explique essentiellement par la localisation de la commune et les qualités de son cadre de vie. Depuis quelques années, l'absence de document d'urbanisme compromet la poursuite de la croissance communale, l'objectif de l'élaboration de la carte communale est donc de mettre en place une stratégie d'urbanisation permettant à Virac de se développer.

Trois hypothèses de développement ont été étudiées s'appuyant sur une moyenne annuelle de croissance allant de 0,8% à 2%. L'hypothèse la plus modérée a été retenue comme étant la plus réaliste, la plus compatible avec les souhaits des services de l'Etat (la carte communale est le fruit d'une élaboration conjointe entre la commune et la préfecture) et la plus respectueuse de l'identité communale.

L'objectif de développement retenu est donc celui d'un rythme de croissance démographique de 0,8% par an en moyenne, soit un rythme proche de celui enregistré par Virac au cours des années 80. La commune comptera ainsi environ 250 habitants, soit une vingtaine d'habitants supplémentaires, à l'horizon 2024, pour une croissance globale de 10,5%. Ce rythme de croissance est significatif mais reste néanmoins suffisamment raisonnable pour ne pas compromettre l'équilibre économique, social et financier de Virac.

Grâce au rajeunissement actuel de la population, le solde naturel de Virac s'améliore mais il reste encore déficitaire. Pour se développer, Virac doit donc attirer une trentaine de nouveaux habitants (*dont un tiers pour compenser le déficit des naissances*), il convient donc de créer une offre en terrain à bâtir de l'ordre de 13 logements (*2,3 personnes par logement en moyenne*) pour que Virac voie véritablement sa population augmenter. A ce nombre, il convient d'ajouter les constructions relevant de mouvements internes à la commune (*concernant des personnes déjà domiciliées sur Virac et souhaitant décohabiter*). Sur cette base, la carte communale prévoit la création d'une quinzaine de nouveaux logements à l'horizon 2024, ce qui correspond à une moyenne de 1,5 nouveau logement par an.

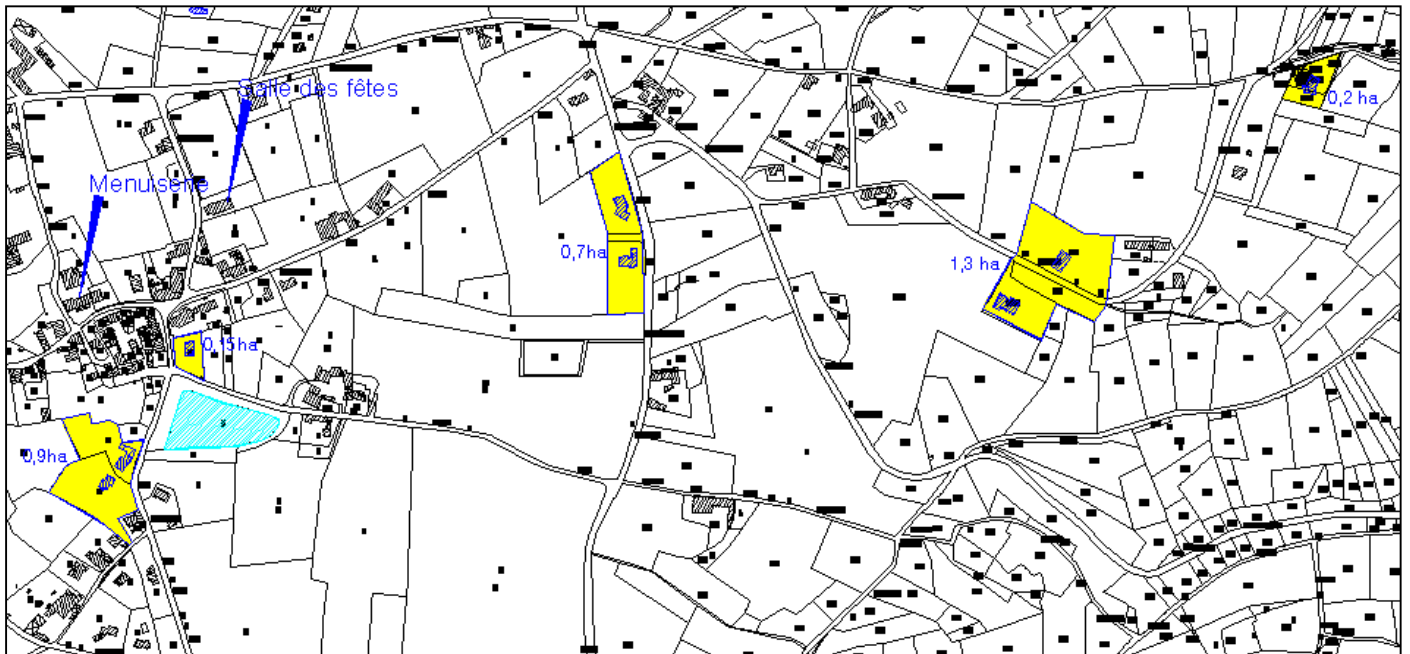
Avec une surface constructible de 2,3ha, la carte communale a été dimensionnée pour atteindre cet objectif. Cette superficie a été déterminée en fonction :

D'une moyenne de 1200m² par parcelle, ce qui tient compte de la ruralité de la commune et du type de demande existant et ce bien que le village soit équipé d'un réseau collectif d'assainissement ;

D'un coefficient d'équipement de 20% supplémentaire prévus pour la réalisation des voiries, stationnement....

CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

1- Consommation d'espace



Au cours des 10 dernières années, 3,3 ha de terres ont été consommés pour la création de 8 maisons individuelles.

A l'exception des 2 constructions du secteur de Montazel (1,3ha), implantées sur des terrains où la vocation agricole n'était plus effective, les nouvelles maisons ont été créées sur des terres agricoles,

2- Objectifs de modération de la consommation d'espace

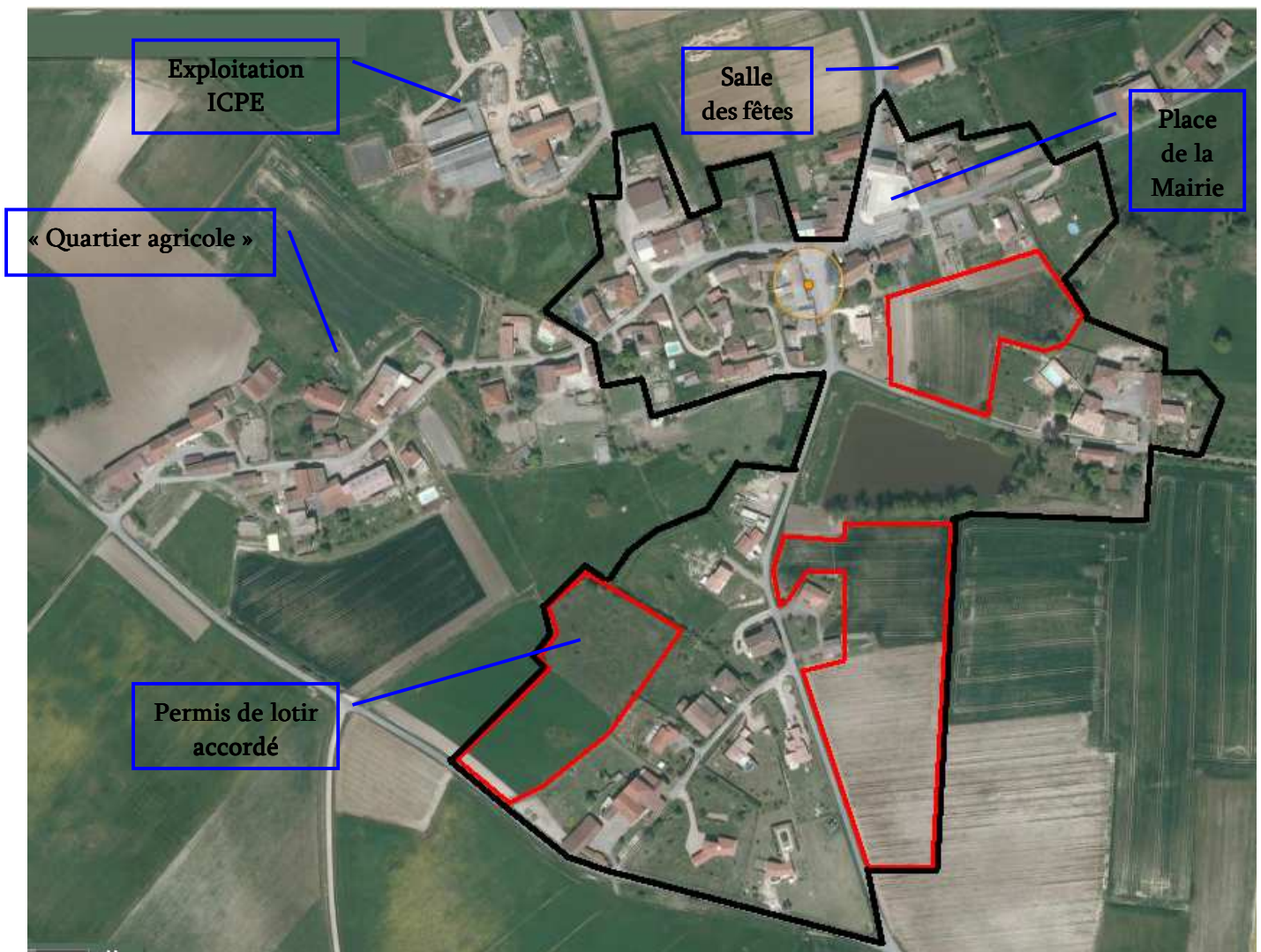
En 10 ans, 3,3 ha ont donc été consommés par le développement de la commune (hors constructions agricoles). Au cours de la même période, la population est passée de 218 habitants (population estimée à partir de la population 1999 et selon le rythme de croissance annuel moyen de 0,8%) à 228 habitants (2013), soit 10 habitants supplémentaires. La consommation d'espaces agricole, naturel et forestier a donc été de l'ordre de 3300m² en moyenne par habitant supplémentaire et de soit 4000m² en moyenne par logement créé.

Selon l'objectif de développement retenu, on obtient une moyenne de l'ordre de 1100 m² par habitant supplémentaire et de 1500 m² par logement supplémentaire ce qui répond aux exigences réglementaires en matière de modération de la consommation d'espace.

PRINCIPES RETENUS

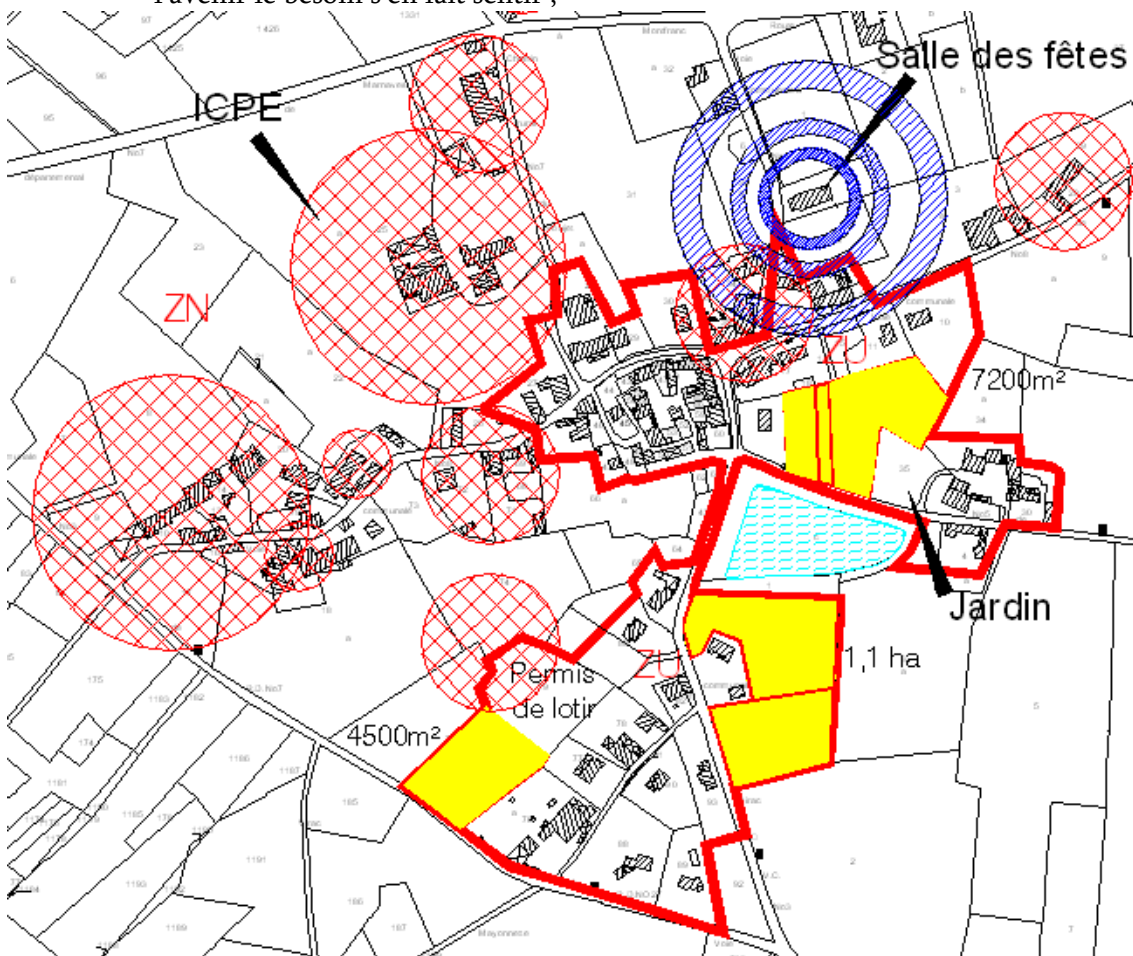
La stratégie d'urbanisation mise en place s'appuie sur des principes clairs, l'urbanisation se fera :

- En épaissement du village, en second rideau ou en vis à vis de constructions existantes ;
- Dans le périmètre raccordé ou facilement raccordable au réseau public d'assainissement afin de rentabiliser l'investissement réalisé et de minimiser l'impact de l'urbanisation sur l'environnement ;
- Au plus loin de la salle des fêtes et des risques de nuisances, notamment sonores, inhérents à ce type d'établissement ;
- Au plus loin des bâtiments agricoles, c'est à dire au Sud et à l'Est du noyau ancien. La partie Ouest, qui compte de très nombreux bâtiments agricoles implantés de part et d'autre de la VC8 (dont une installation classée liée à une exploitation viticole), témoigne de la vocation traditionnellement agricole de Virac. Le village était manifestement à l'origine un regroupement de fermes. Le choix de ne pas intégrer ce quartier dans la zone constructible a été fait afin de ne pas compromettre le maintien et le développement de ces exploitations. Au Nord-Ouest, la présence de l'élevage de canards bloque toute possibilité d'extension du village dans cette direction. La zone constructible ne compte a priori aucun bâtiment agricole ;



Du point de vue de l'urbanisme, cette stratégie permet de :

- Renforcer la centralité en rééquilibrant l'urbanisation autour de la place de la Mairie qui redevient ainsi le centre de gravité du village ;
- Restructurer le tissu villageois qui avait perdu une partie de sa cohérence avec le développement au sud du nouveau quartier de Mayonette disjoint du noyau ancien ;
- Valoriser le lac en en faisant le centre de gravité du village. Les terrains situés à l'Ouest du lac, c'est à dire derrière la digue, n'ont pas été classés en zone constructible pour des raisons de sécurité (principe de précaution, aucun risque réglementaire d'inondation mais en cas de rupture de la digue, ces parcelles seraient inondées. Par ailleurs, ce secteur est relativement humide. A la demande de la Chambre d'Agriculture, le lac est cependant maintenu en zone agricole de manière à ce que cet équipement puisse retrouver une fonction agricole si dans l'avenir le besoin s'en fait sentir ;



Ce projet correspond à l'objectif de développement retenu puisque le périmètre retenu propose 2,3 ha a priori disponibles pour le développement de l'urbanisation. Cette offre est donc suffisante quantitativement et, étant répartie sur 3 secteurs, elle est suffisamment variée pour être attractive.

Les terrains sont desservis par la voirie, l'eau, l'électricité et le réseau d'assainissement, ils sont donc immédiatement constructibles.

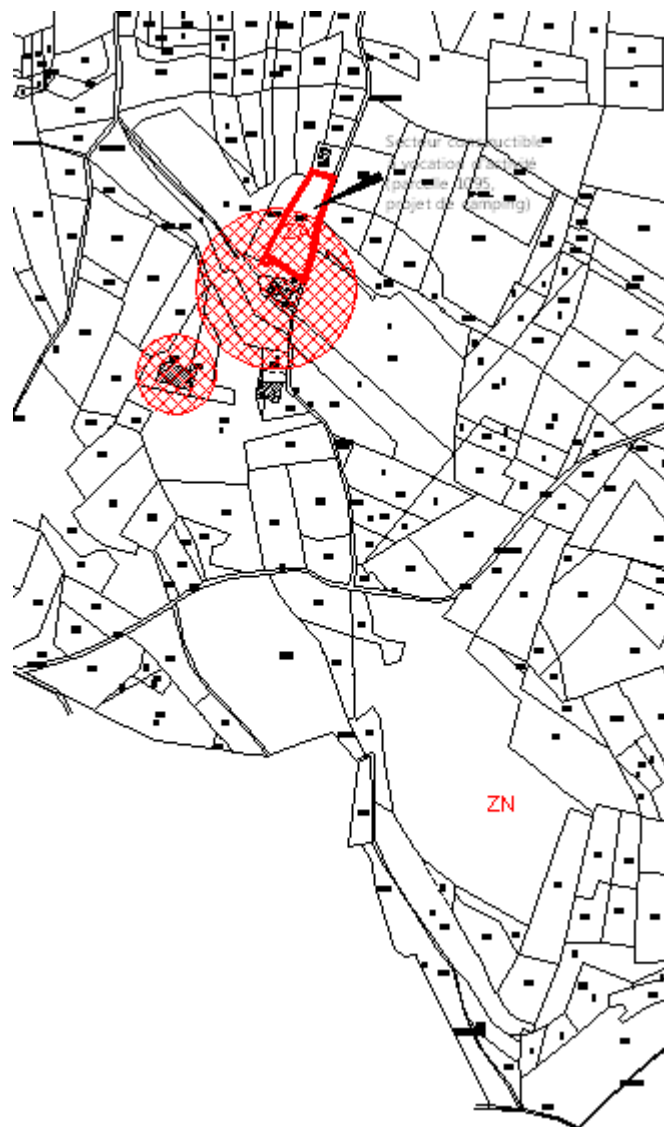
Le secteur constructible pourra à plus long terme évoluer avec un agrandissement vers le sud-est jusqu'à la RD7 (parcelle 2 et parcelle 3a).

Les dents creuses apparentes correspondent à des jardins.

La parcelle 79 a fait l'objet d'un permis de lotir accordé et confirmé par le tribunal administratif en 2013.

L'hypothèse du classement en zone constructible des terrains situés dans le triangle formé par les VC8 et 4 et la RD 7 n'a pas été retenue du fait de la présence des bâtiments agricoles implantés de part et d'autre de la VC 8 et de la topographie (les constructions seraient implantées dans une cuvette), mais aussi afin de préserver la perspective paysagère sur la façade villageoise depuis la RD7.

Un secteur ZA de 5000m² est créé au lieu-dit Puech Gouyou, au sud du territoire communal (parcelle 1095) pour permettre la réalisation d'un projet de camping. Ce projet est porté par un agriculteur mais n'est pas lié à l'exploitation. Il est important pour Virac car la commune se situe dans un secteur touristique du Tarn et ne dispose d'aucun équipement d'hébergement, même léger.



PARTIE IV

INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE

1. L'Intercommunalité

La commune de Virac fait partie de la Communauté de communes du Ségala - Carmausin qui regroupe 30 communes depuis le 1er janvier 2013, (entrée de Milhavet et Villeneuve/Vère officialisée par arrêté préfectoral du 26 octobre 2012). Elle regroupe les communes de Almayrac, Cagnac Les Mines, Combefa, Crespin, Jouqueviel, Labastide Gabausse, Laparroquial, Le Garric, Le Ségur, Mailhoc, Milhavet, Mirandol Bourgnounac, Monestiés, Montauriol, Montirat, Moularès, Pampelonne, Rosières, Saint Christophe, Saint Jean de Marcel, Sainte-Croix, Sainte Gemme, Salles, Taix, Tanus, Tréban, Trévien, Valdériès, Villeneuve-sur-Vère, Virac.



En 2014, la fusion officielle avec le Carmausin (3C) sera réalisée.

La Communauté de Communes intervient principalement (compétences obligatoires) dans les domaines du développement économique et touristique ainsi que et de l'aménagement de l'espace communautaire avec notamment l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Les compétences optionnelles concernent la politique du logement et du cadre de vie, l'action sociale, les transports, la création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et la culture.

Les Communautés de communes du Carmausin, Ségala-Carmausin, VAL 81, Pays Cordais et Causse N-O du Tarn se sont regroupées au sein d'un SCoT rural.

Les orientations du SCOT ne sont pas encore définies mais il ne semble pas que la carte communale de Virac soit de nature à compromettre une stratégie communautaire.

L'article L 122-2 du code de l'urbanisme, relatif aux dérogations, ne fait pas référence aux cartes communales, celles-ci ne doivent donc pas faire l'objet d'une demande de dérogation pour ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation

2 - Servitudes d'Utilité Publique

La commune de Virac est concernée par 3 Servitudes d'utilité Publique :

- Servitudes des plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) pour la Vère (AP du 6/05/13) et le Cérrou (AP du 6/05/13), les périmètres concernés se situent le long de la limite nord-est du territoire, très loin des secteurs retenus par la carte communale
- PPR Retrait et gonflement des argiles (AP 13/01/09) : la quasi-totalité du territoire est en zone d'aléa moyen mais cette servitude n'a pas d'incidence sur le document d'urbanisme ;

La partie constructible de la carte communale n'est pas concernée par ces servitudes d'utilité publique

3 Risques

- **Le risque inondation** n'est pas significatif sur la commune
- **Le risque sismique** : Virac se trouve en zone de sismicité 1 très faible. Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismique, sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite "à risque normal" situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5 (décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique). A Virac, aucune règle de protection particulière n'est à appliquer.
- **Le risque de retrait-gonflement d'argiles** : cet aléa est lié aux variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux qui produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) du sol. La quasi-totalité du territoire est en zone d'aléa moyen, excepté certains lambeaux de terres le long des versants, qui correspondent à des couches calcaires, à des sols durs, et qui ne sont pas concernés. Une partie des flancs de la vallée de la Zère est moins concernée, avec un risque d'aléa faible. La prévention des risques se fait par une maîtrise de l'urbanisation adaptée, des constructions adaptées et l'information et la surveillance.

Il n'y a pas de nécessité réglementaire de prise en compte des risques naturels sur la commune. Cependant, au nom du principe de précaution, et bien que le risque soit minime, les terrains situés derrière la digue du lac n'ont pas été rendus constructibles.

- **Risque technologique** : le seul risque recensé à ce titre est celui lié à l'exploitation de la carrière de calcaire. Celle-ci est située au sud du territoire communal, loin du village

Les risques naturels ou technologiques recensés sur la commune n'ont que peu d'incidences en matière d'urbanisme. La carte communale n'est pas de nature à compromettre la sécurité des biens et des personnes.

3 – Le patrimoine :

La commune ne comporte aucun monument ou suite inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments historiques (courrier du SDAP, PAC).

La DRAC n'a pas demandé de protection particulière mais souhaite que soit insérées dans les documents d'urbanisme les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de protection et de prise en compte du patrimoine archéologique :

- Art. L531-14 du Code du Patrimoine : obligation de déclarer au Maire de la commune toute mise à jour de monuments, ruines... et plus généralement d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique ;
- Art. 322-2 du Code Pénal concernant les peines prévues en cas de destruction, dégradation ou détérioration réalisée sur un immeuble classé ou inscrit, une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement, un terrain contenant des vestiges archéologiques...

On trouve cependant sur la commune des éléments bâtis de qualité et un petit patrimoine non protégé intéressant.

Les perspectives sur les bâtis traditionnels en particulier sur la façade villageoise depuis la RD 7 ont été préservées. La carte communale favorise la structuration du village et n'autorise aucun mitage du territoire, limitant ainsi la banalisation des paysages

5 - Le bruit

Virac n'est pas concernée par l'arrêté préfectoral sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Tarn.

6 - Route à grande circulation

Virac n'est concernée par aucune route à grande circulation, elle n'est donc pas soumise à l'article L111.1.4 du Code de l'urbanisme réglementant les implantations des constructions

7 - Captage d'eau potable

Il n'existe plus de point de captage d'eau potable sur le territoire communal ni de débord de périmètre de protection pour des captages situés sur les communes voisines.

8 - L'agriculture

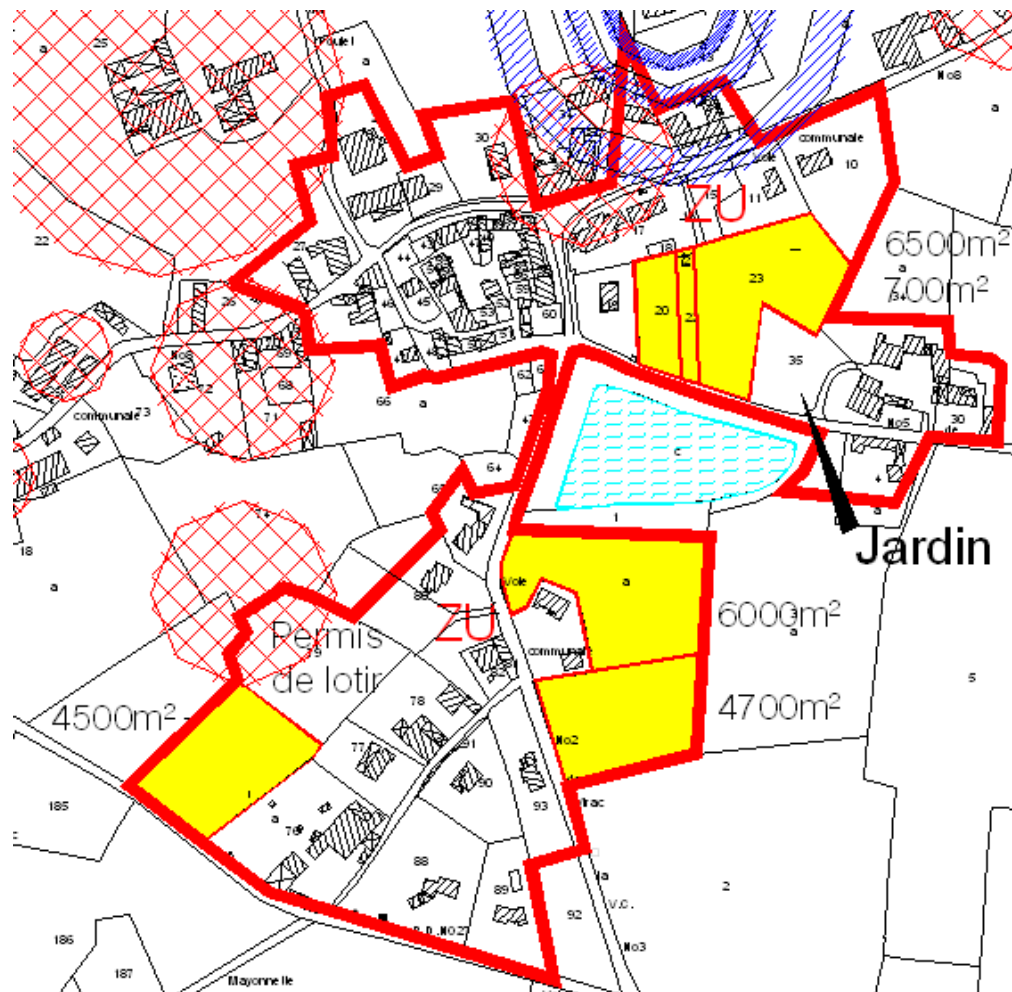
Virac possède un bon potentiel agronomique. Les surfaces agricoles couvrent la quasi-totalité du territoire. La commune compte une vingtaine d'exploitations agricoles même si un certain nombre d'entre elles relèvent d'une économie d'appoint dans le cadre de retraite ou de pluri-activité. Selon le recensement de 2010, l'agriculture fournissait plus de 40% des emplois de la commune (19 sur 46) et les agriculteurs représentaient 21% des actifs ayant un emploi. Ces valeurs sont très supérieures aux moyennes habituelles. L'agriculture est un enjeu majeur de Virac. Plusieurs exploitations sont situées dans la proximité immédiate du village, voire dans le tissu traditionnel lui-même notamment le long de la voie communale N°8, secteur où les activités agricoles sont en concurrence directe avec le développement urbain.

La carte communale s'est attachée à préserver cette activité :

- En respectant l'objectif de modération de la consommation des espaces agricoles fixé, à savoir en créant une enveloppe disponible de 2,2 ha ;
- En divisant par 2,7 la consommation prévisionnelle de terres agricoles par logement (4000m² par logement au cours des 10 dernières années, 1500m² par logement créé pour les 10 prochaines années);
- En délimitant une seule zone constructible autour du village, en épaissement et comblement du tissu urbain existant ;
- En excluant tous les bâtiments agricoles de la zone constructible, y compris ceux situés dans le village ;
- En interdisant tout mitage des espaces agricoles ;
- En maintenant le lac en zone agricole de manière à ce que cet équipement puisse être réutilisé en tant que de besoin.

Néanmoins, compte tenu de l'importance de l'exploitation agricole du territoire communal, le village ne peut s'étendre que sur des terres agricoles. Les zones d'extension ont été choisies en fonction de leur cohérence urbaine, les incidences de la carte communales sur les exploitations sont variées : deux agriculteurs en activité et un agriculteur retraité sont concernés :

- Un agriculteur retraité pour 6500m² situés au cœur du village en comblement d'un espace intersticiel en bord de RD 27. L'urbanisation de cet ensemble de terrain permettra de conforter le centre du village. Une parcelle de 700m² appartenant à un autre agriculteur est incluse dans cet ensemble ;
- Un agriculteur retraité pour 6000m² L'urbanisation de cette parcelle située au sud du lac et en vis à vis du quartier de Mayonette confortera ce hameau en permettra de le relier au noyau villageois ;
- Un agriculteur exploitant pour environ 4600m² sur un total de 11 ha, soit 4% des terres exploitées. L'urbanisation de cette parcelle dans la prolongation de la précédente et en vis à vis du quartier de Mayonette confortera ce hameau en permettra de le relier au noyau villageois ;
- Un agriculteur exploitant 4500m², en tant que prestataire de services, sur 10 ha exploités sur Virac soit 4,5% des terres travaillées sur la commune. L'urbanisation de cette parcelle située en second rideau et dans la prolongation du projet de lotissement, permettra d'achever et de mieux structurer le quartier de Mayonette ;



Les terres agricoles et les périmètres de protection autour des sièges et bâtiments d'exploitation ont été respectés afin de ne pas compromettre les possibilités de maintien et d'extension des exploitations.

La stratégie d'aménagement et de développement mise en place est économe du territoire et n'est pas de nature à compromettre les activités agricoles sur le territoire communal.

9 - Milieux naturels et paysages:

L'article 1er de la loi du 10 juillet 1976 relatif à la protection de la nature précise que la protection des espaces naturels, des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. Pour satisfaire à ce principe, les activités, publiques ou privées, d'aménagement, d'équipement et de production doivent prendre en compte les éléments de connaissance que sont les inventaires environnementaux nationaux ou européens. Parallèlement sur les sites les plus riches ou les plus menacés sont mises en place des mesures de gestion ou de protection.

Virac n'est concernée par aucun inventaire (ZNIEFF, ZICO) ou site NATURA 2000. Cependant 2 ZNIEFF de type 1 sont recensées aux abords du territoire :

- Les versants boisés de St Marcel et coteau calcaire de la Nauze ;
- Le bois de St Hippolyte.

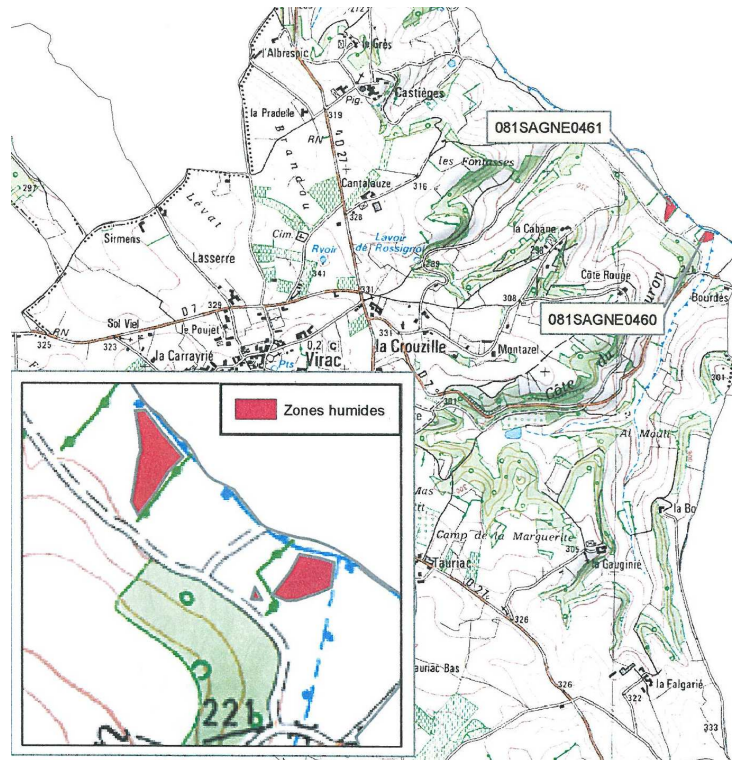
Les sites NATURA 2000 les plus proches de Virac sont :

- la forêt de Grésigne et ses environs (directive oiseau), à 10 km à l'Ouest,
- la ZSC vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou, à 10 km au Nord

La commune se développe sur des terrains tertiaires sur lesquels les haies et les bois sont très limités et les paysages très dénudés. Mais Virac compte malgré tout des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques intéressants :

- Le cours de la Zère,
- Les côtes boisées en rive gauche de la vallée de la Zère,
- Les boisements au sein des vallons les plus encaissés, à savoir au fond du vallon de la côte du Thouron, au niveau des vallons de l'Escourou,
- Les petits cours d'eau inscrits au sein du relief,
- Les secteurs de friche en cours de mutation.

Deux zones humides ont été recensées sur le territoire communal dans le cadre du pôle départemental des zones humides du Tarn. Ces zones sont protégées au titre de la loi sur l'eau. Ces zones se situent en limite Nord-Est de la commune.



L'interconnexion de ces milieux est le garant des échanges favorables à la biodiversité. Tous ces espaces sont autant de réservoirs biologiques ou de corridors écologiques qui permettent la circulation des espèces. Les corridors entre la vallée de la Zère et les vallons aux coteaux boisés sont particulièrement importants.

Les milieux naturels sont peu nombreux, il est d'autant plus important de les maintenir.

La carte communale ne remet pas en cause la préservation de ces milieux et de leurs connexions et ne fragilise en aucune manière les espaces boisés ou les zones humides présents sur le territoire communal.

La stratégie mise en place interdit tout mitage du territoire par des constructions neuves isolées. En créant une seule zone constructible autour du village, elle respecte l'identité de la commune et préserve ses paysages.

La carte communale n'est pas de nature à avoir des incidences significatives sur l'environnement ou les paysages

10 – Lutte contre le changement climatique :

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de Midi-Pyrénées a été approuvé par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 28/06/12 et arrêté par le Préfet de Région le 29/06/12. Le plan climat énergie territorial (PCET) a été adopté par le Conseil Général du Tarn le 21/06/12.

En application de l'article L.121.1 du code de l'urbanisme, les cartes communales doivent déterminer les conditions permettant d'assurer, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

La stratégie mise en place par la carte communale contribue à cet enjeu en limitant l'étalement urbain et en limitant de ce fait les déplacements induits de la population. En créant une seule zone constructible autour du village, elle favorise également les réhabilitations de constructions sur l'immense majorité du territoire. Enfin elle préserve et pérennise les espaces agricoles, naturels (notamment les zones humides) et forestiers.

***La carte communale de Virac est compatible avec le SRCAE et PCET
Elle contribue, à son échelle, à la lutte contre le changement climatique***